



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

[Programme 7 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information	9
A. Organes directeurs	10
B. Direction exécutive et administration	16
C. Programme de travail	18
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	19
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social	26
Sous-programme 3. Développement durable	31
Sous-programme 4. Statistique	37
Sous-programme 5. Population	43
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement	49

* Troisième nouveau tirage pour raisons techniques (30 juillet 2015).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/70/6/Add.1](#).

*** [A/69/6/Rev.1](#).



Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement	53
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts	58
Sous-programme 9. Financement du développement	63
D. Appui au programme	69
E. Appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents	72
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	74
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017	75

Vue d'ensemble

Tableau 9.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	163 789 000
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(5 502 900)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	13 357 600
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(832 900)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(232 300)
Variation	6 789 500
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017^a	170 578 500

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 9.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	495	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 64 P-5, 87 P-4, 64 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 161 G(AC)
Nouveaux postes	1	P-4 (sous-programme 3)
Suppressions	(2)	1 P-5 (sous-programme 3) et 1 G(AC) (sous-programme 4)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	494	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 63 P-5, 88 P-4, 64 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 160 G(AC)

Orientation générale

- 9.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale en vue de parvenir au développement durable pour tous. S'il vise avant tout à s'attaquer aux problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines social, économique et environnemental, il entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.
- 9.2 Ce programme, qui est sous la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales, assure la complémentarité et la synergie de ses neuf sous-programmes. Ses principaux objectifs consistent à : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) suivre et analyser

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local, AN = administrateur recruté sur le plan national, BO = budget ordinaire, G = agent des services généraux, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = secrétaire général adjoint, SSG = sous-secrétaire général.

les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial; c) aider au renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale), dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.

- 9.3 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à définir dans ce domaine une orientation commune, telle qu'elle ressort des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). Il vise à faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale), qu'il articule à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au dispositif conçu pour y donner suite.
- 9.4 Durant la période 2016-2017, le programme continuera de mobiliser les différents intervenants et d'apporter un appui concret à la réalisation des engagements en matière de développement. Il mettra l'accent sur quatre grandes activités : a) travaux de suivi, de recherche et d'analyse sur les questions de développement et les nouveaux problèmes y relatifs, notamment dans le cadre d'un appui au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies pour l'établissement de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre dans les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, tout en veillant à ce que les États Membres puissent correctement appliquer le principe de responsabilité et superviser le dispositif. Une plus grande attention sera portée aux besoins en matière de renforcement des capacités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays qui sortent d'un conflit.
- 9.5 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, afin de cerner et de régler les nouveaux problèmes et les difficultés intersectorielles et de soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux chargés du respect du principe de responsabilité et du suivi. L'harmonisation des stratégies est également essentielle pour favoriser une exécution cohérente et coordonnée visant la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international dans le contexte de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale). Il faut pour cela renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le programme de développement, notamment la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, auquel le programme apporte un soutien stratégique en lui permettant de renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.
- 9.6 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans ses sous-programmes.

Vue d'ensemble des ressources

- 9.7 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 170 578 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 6 789 500 dollars (4,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Quatre

facteurs expliquent cette variation : a) des ajustements techniques liés à l'élimination de dépenses non renouvelables; b) les nouveaux mandats et les transferts entre composantes; c) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) les gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Les réductions proposées ne compromettent pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.

- 9.8 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale tiennent compte de la proposition de supprimer deux postes [1 P-5 et 1 G(AC)] rattachés aux sous-programmes 3 et 4, respectivement, et de geler le recrutement à des postes permanents, ainsi que de la réduction des objets de dépense autres que les postes prévue pour l'exercice 2016-2017.
- 9.9 Les réductions dépendront des effets qu'aura le déploiement d'Umoja (Démarrage et Extension 1) d'ici à la fin de 2015. Comme il est trop tôt pour déterminer précisément quels seront ces effets, les réductions proposées sont fermes d'un point de vue financier mais non du point de vue opérationnel. Les détails concernant le gel des postes et le réaménagement des fonctions et des attributions qui résultera de ce gel et de la suppression de postes ne seront déterminés qu'en 2016-2017, lorsque les répercussions de la mise en service d'Umoja seront mieux connues.
- 9.10 La répartition des ressources prévues est indiquée dans les tableaux 9.3 à 9.5 ci-dessous.

Tableau 9.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation				Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale					
A. Organes directeurs	3 085,4	3 405,3	(724,7)	–	–	–	(724,7)	(21,3)	2 680,6	124,9	2 805,5
B. Direction exécutive et administration	6 889,0	10 446,9	(425,9)	–	(54,2)	–	(480,1)	(4,6)	9 966,8	273,7	10 240,5
C. Programme de travail											
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	13 448,1	14 941,4	–	–	(36,2)	–	(36,2)	(0,2)	14 905,2	432,6	15 337,8
2. Politiques sociales et développement social	17 122,7	17 745,6	–	–	(28,7)	–	(28,7)	(0,2)	17 716,9	493,0	18 209,9
3. Développement durable	18 320,9	20 880,4	(2 509,9)	357,6	(436,8)	–	(2 589,1)	(12,4)	18 291,3	505,9	18 797,2
4. Statistiques	33 624,9	34 289,1	(273,6)	–	(179,1)	–	(452,7)	(1,3)	33 836,4	1 009,9	34 846,3
5. Population	13 329,8	13 513,7	–	–	(13,2)	–	(13,2)	(0,1)	13 500,5	378,3	13 878,8
6. Politiques et analyses en matière de développement	12 635,3	13 338,4	–	–	(17,9)	–	(17,9)	(0,1)	13 320,5	386,9	13 707,4
7. Administration publique et gestion du développement	13 202,0	13 521,6	–	–	(28,4)	–	(28,4)	(0,2)	13 493,2	406,7	13 899,9

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale						
8. Gestion durable des forêts	3 334,2	3 367,4	–	–	(30,7)	–	(30,7)	(0,9)	3 336,7	97,1	3 433,8	
9. Financement du développement	6 508,1	8 731,8	(1 384,6)	–	(7,7)	–	(1 392,3)	(15,9)	7 339,5	191,0	7 530,5	
Total partiel	131 525,9	140 329,4	(4 168,1)	357,6	(778,7)	–	(4 589,2)	(3,3)	135 740,2	3 901,4	139 641,6	
D. Appui au programme	12 685,8	9 607,4	(184,2)	–	–	(232,3)	(416,5)	(4,3)	9 190,9	323,4	9 514,3	
E. Appui du Secrétariat de l'ONU au réseau des coordonnateurs résidents	–	–	–	13 000,0	–	–	13 000,0	–	13 000,0	604,8	13 604,8	
Total partiel	154 186,1	163 789,0	(5 502,9)	13 357,6	(832,9)	(232,3)	6 789,5	4,1	170 578,5	5 228,2	175 806,7	

2) Ressources extrabudgétaires

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	14 363,0	12 633,9	10 722,2
D. Appui au programme	137 796,3	138 465,8	139 442,9
E. Appui du Secrétariat de l'ONU au réseau des coordonnateurs résidents	–	–	–
Total partiel	152 159,3	151 099,7	150 165,1
Total	306 345,4	314 888,7	325 971,8

Tableau 9.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2014- 2015	2016- 2017	Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		
			2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SGA	1	1						1	1
SSG	2	2						2	2
D-2	9	9						9	9
D-1	31	31					1	2	32
P-5	64	63					3	3	67

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires							
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
P-4/3	151	152					14	12	165	164
P-2/1	43	43					2	2	45	45
Total partiel	301	301					20	19	321	320
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	33	33					4	3	37	36
Autres classes	161	160					15	16	176	176
Total partiel	194	193					19	19	213	212
Total	495	494					39	38	534	532

Tableau 9.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs			
1. Commission de statistique	0,1	–	–
2. Commission de la population et du développement	0,1	–	–
3. Commission du développement social	0,1	–	–
4. Forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable	0,4	–	–
5. Comité des politiques de développement	0,2	–	–
6. Comité d'experts de l'administration publique	0,2	–	–
7. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,2	–	–
8. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	–	–
9. Instance permanente sur les questions autochtones	0,2	–	–
Total partiel	1,6	–	–
B. Direction exécutive et administration	5,8	–	–
C. Programme de travail			
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	8,7	–	1,2
2. Politiques sociales et développement	10,4	–	1,2
3. Développement durable	10,7	–	1,0
4. Statistiques	19,8	–	0,3
5. Population	7,9	–	0,9
6. Politiques et analyses en matière de développement	7,9	–	–
7. Administration publique et gestion du développement	7,9	–	–

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
8. Gestion durable des forêts	2,0	–	2,3
9. Financement du développement	4,3	–	0,1
Total partiel	79,6	–	7,0
D. Appui au programme			
1. Services administratifs	4,2	–	6,0
2. Bureau du développement des capacités	1,2	–	87,0
Total partiel	5,4	–	93,0
E. Appui du Secrétariat de l'ONU au réseau des coordonnateurs résidents	7,6	–	–
Total	100,0	–	100,0

Ajustements techniques

- 9.11 La variation s'explique par la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant total de 5 502 900 dollars qui étaient prévues pour la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et l'appui fourni à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, conformément aux résolutions 66/288 et 67/207, respectivement.

Nouveaux mandat et transferts entre les composantes

- 9.12 Un montant de 13 357 600 dollars a été prévu à l'appui de nouveaux mandats concernant : a) la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (13 millions de dollars), conformément à la partie VI de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale; et b) la création d'un nouveau poste P-4 (357 600 dollars), conformément à la résolution 69/15 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions issues de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA).

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 9.13 En application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, une réduction d'un montant total de 832 900 dollars est proposée au titre des postes (583 300 dollars) et des autres objets de dépense (249 600 dollars). La réduction des ressources demandées au titre des postes tient compte de la proposition de supprimer deux postes [1 P-5 et 1 G(AC)] rattachés respectivement au sous-programme 3 (418 600 dollars) et au sous-programme 4 (164 700 dollars). La réduction proposée au titre des autres objets de dépense s'explique essentiellement par la baisse des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et d'autres gains d'efficacité que le Département prévoit pour 2016-2017.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 9.14 En application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, une réduction d'un montant total de 232 300 dollars est proposée au titre des postes (159 900 dollars) et des autres objets de dépense (72 400 dollars). La réduction des ressources demandées au titre des postes tient compte de la proposition de geler le recrutement à des postes permanents. La réduction proposée au titre des autres objets de dépense concerne les communications, les services contractuels, le mobilier et le matériel, et le matériel de bureautique.

Ressources extrabudgétaires

- 9.15 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant total estimé à 150 165 100 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire pour financer diverses activités de fond et de coopération technique (services de consultants, réunions de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, stages de formation, ateliers, séminaires, projets opérationnels, etc.).

Autres éléments d'information

- 9.16 Le Département procédera à des activités d'auto-évaluation et rendra compte de leur état d'avancement. Des programmes de formation sur le suivi et l'évaluation seront mis en place pour renforcer davantage les capacités du Département dans ces deux domaines. La politique d'évaluation mise au point par le Département servira de base aux activités de suivi et d'évaluation.
- 9.17 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 282 800 dollars, soit un total de 22 mois de travail d'administrateur ou d'agent des services généraux pour l'exercice biennal 2016-2017, ce montant étant imputé au budget ordinaire.
- 9.18 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 9.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.
- 9.19 Les publications du Département sont aussi une source de revenus pour le Secrétariat et ont donné lieu à des ventes et des abonnements qui ont rapporté 3,4 millions de dollars en 2013-2014.

Tableau 9.6 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	7	159	30	92	37	17	105	1	14

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications isolées	–	50	8	24	1	14	35	2	1
Total	7	209	38	116	38	31	140	3	15

A. Organes directeurs

Tableau 9.7 Ressources nécessaires par organe directeur

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Commission de statistique	106,9	106,9	–	–
2. Commission de la population et du développement	122,5	122,5	–	–
3. Commission du développement social	204,3	204,3	–	–
4. Forum politique de haut niveau chargé du suivi des activités de développement durable	1 470,8	746,1	–	–
5. Comité des politiques de développement	357,4	357,4	–	–
6. Comité d'experts de l'administration publique	334,7	334,7	–	–
7. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	353,6	353,6	–	–
8. Forum des Nations Unies sur les forêts	101,5	101,5	–	–
9. Instance permanente sur les questions autochtones	353,6	353,6	–	–
Total	3 405,3	2 680,6	–	–

9.20 Des ressources sont demandées au titre des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des mécanismes intergouvernementaux, dont le Département des affaires économiques et sociales assure les services fonctionnels, pour la prestation desquels des crédits ont été jugés nécessaires. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée.

Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 106 900 dollars

- 9.21 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I). Son mandat, qui est énoncé dans les résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil, consiste à aider celui-ci à favoriser le développement des statistiques sur le plan national et l'amélioration de leur comparabilité; à coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistiques; à développer le Service central de statistique du Secrétariat; à donner des avis aux divers organes des Nations Unies sur des questions générales relatives à la centralisation, à l'interprétation et à la diffusion des données statistiques; à favoriser le perfectionnement des méthodes de statistique en général. Elle se compose de 24 représentants d'États Membres, élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans.
- 9.22 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et l'encadrement des activités statistiques mondiales, et pour permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, le Conseil, dans sa résolution 1999/8, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables.
- 9.23 Les quarante-septième et quarante-huitième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 122 500 dollars

- 9.24 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social. Son mandat a été défini initialement dans la résolution 150 (VII) du Conseil. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement et qu'elle se réunirait une fois par an. La Commission se compose de 47 représentants d'États Membres élus par le Conseil pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil). Elle se réunit en principe tous les ans pendant cinq jours ouvrables.
- 9.25 La Commission apporte son concours au Conseil : a) en faisant réaliser des études et en formulant à l'intention du Conseil des recommandations sur les questions et tendances démographiques, l'intégration des stratégies démographiques et des stratégies de développement, les politiques et programmes de population et les politiques et programmes de développement connexes et la prestation d'une assistance en matière de population, et en examinant toutes les questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'ONU ou des institutions spécialisées peuvent solliciter l'avis de la Commission; b) en assurant le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, en déterminant les raisons des succès et des échecs, et en donnant au Conseil des avis en la matière; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et mondial et en donnant au Conseil des avis en la matière.

- 9.26 Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, la Commission a revu ses méthodes de travail à sa trente-huitième session, en 2005, et à sa trente-neuvième session, en 2006. Dans sa décision 2005/2, intitulée « Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement », elle a réaffirmé le rôle central qu'elle jouait dans la coordination des opérations d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre d'ensemble du Programme d'action et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et a constaté à nouveau qu'il fallait procéder périodiquement à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et des principales mesures prises pour la poursuite de sa mise en œuvre. Par sa résolution 2006/1, la Commission a décidé d'adopter un programme de travail pluriannuel en limitant la planification à un cycle biennal et d'adopter chaque année un thème spécial inspiré du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a décidé également que, lors de l'examen de chaque thème spécial, elle continuerait d'examiner et d'évaluer tant les aspects techniques que les aspects relatifs aux politiques, ainsi que les progrès accomplis dans l'application du Programme en ce qui concerne le thème en question. En outre, dans sa résolution 65/234 datant de 2011, l'Assemblée générale a décidé de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action et les principales mesures prises pour la poursuite de son application et d'en assurer le suivi afin d'en atteindre pleinement les buts et objectifs.
- 9.27 Les quarante-neuvième et cinquantième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 204 300 dollars

- 9.28 La Commission des questions sociales, commission technique du Conseil économique et social, a été créée par la résolution 10 (II) du Conseil. Après avoir réexaminé en détail le rôle de la Commission, celui-ci a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI), de la rebaptiser Commission du développement social, de sorte que soit précisé son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, tenu en 1995, il a décidé, dans sa résolution 1995/60, qu'elle examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action adoptés au Sommet. Dans sa résolution 1996/7, le Conseil a décidé de faire passer de 32 à 46 le nombre des représentants d'États Membres qui la composaient et de les élire pour un mandat de quatre ans, et décidé également que la Commission se réunirait une fois par an pour une période de huit jours ouvrables. Dans sa résolution 2005/11, il a décidé que la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive.
- 9.29 Les cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 746 100 dollars

- 9.30 Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale a décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel consacré au développement durable. Ce forum, qui a remplacé la Commission du développement durable, fait fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de celle-ci. La structure et les modalités de fonctionnement du forum sont décrites dans la résolution 67/290 de l'Assemblée

générale. Le forum politique de haut niveau exerce une action mobilisatrice, donne des orientations et formule des recommandations en vue du développement durable, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliore l'intégration des trois dimensions du développement durable et a un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable. Les réunions convoquées sous les auspices du Conseil économique et social se tiennent tous les ans. Les réunions convoquées sous les auspices de l'Assemblée générale se tiennent tous les quatre ans au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, et la prochaine session aura lieu en 2017.

- 9.31 Dans la partie XIV de sa résolution 68/247, l'Assemblée générale a approuvé l'aide financière destinée à la participation des représentants des pays les moins avancés aux sessions du forum, qui résulte également de l'application des dispositions de la résolution 65/286.

Comité des politiques de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 357 400 dollars

- 9.32 À l'annexe I de sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a décidé de donner au Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) et 1079 (XXXIX) et dans sa décision 1995/215, le nom de Comité des politiques de développement et a reconfirmé son statut d'organe subsidiaire. Conformément à la résolution 1998/46 du Conseil, le Comité se compose de 24 experts indépendants, spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, choisis dans le souci d'une bonne répartition géographique et d'une représentation équilibrée des deux sexes. Le Comité comprend notamment des experts s'intéressant aux problèmes naissants et au processus multilatéral. Ceux-ci sont nommés pour trois ans par le Secrétaire général, après consultation avec les gouvernements concernés. Les nominations sont soumises à l'approbation du Conseil économique et social.
- 9.33 Le Comité est chargé de procéder à un examen triennal de la situation des pays les moins avancés et tient des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Depuis l'adoption, en 1997, de principes directeurs supplémentaires régissant le classement des pays les moins avancés, il est également chargé de faire des études d'impact sur les pays qui remplissent les conditions pour être retirés de la liste des pays les moins avancés. Par ailleurs, le Comité rend compte au Conseil des résultats de ses activités de suivi sur les progrès accomplis en matière de développement par les pays sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés ou qui l'ont déjà été. Dans sa résolution 67/221, l'Assemblée générale a prié le Comité de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans. Dans sa résolution 2011/20, le Conseil économique et social a fait part de son intention d'intensifier ses échanges avec le Comité sur les thèmes du débat de haut niveau et sur d'autres questions pertinentes que le Comité souhaite porter à son attention.
- 9.34 Les dix-huitième et dix-neuvième sessions du Comité doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.

Comité d'experts de l'administration publique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 334 700 dollars

- 9.35 Créé par la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Comité d'experts de l'administration publique tient des sessions annuelles depuis 2003, conformément à la résolution 2003/60 du Conseil. Il se compose de 24 experts nommés à titre personnel par le Conseil, sur

proposition du Secrétaire général. Son rôle est double : premièrement, aider les organes intergouvernementaux dans le cadre de leurs travaux à définir des politiques d'orientation et à adresser aux États Membres des recommandations visant à améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement; deuxièmement, orienter et suivre le fonctionnement de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement au titre de la mise en œuvre du Programme de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration publique et de gestion du développement.

9.36 Les quinzième et seizième sessions du Comité doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts): 353 600 dollars

9.37 Dans sa résolution 2004/69, le Conseil économique et social a décidé de donner au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale le nom de Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité se compose de 25 membres désignés par les gouvernements et agissant en leur qualité d'experts. Ils sont nommés par le Secrétaire général pour un mandat de quatre ans, après notification du Conseil économique et social, et sont choisis parmi les spécialistes de la politique et de l'administration fiscales de manière à tenir compte d'une répartition géographique équitable, représentant différents systèmes fiscaux. Depuis 2005, le Comité se réunit une fois par an pendant cinq jours, à Genève.

9.38 Le mandat du Comité d'experts est le suivant : a) garder à l'examen et mettre à jour, selon que de besoin, le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement; b) servir de cadre aux échanges menés en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre autorités fiscales nationales; c) examiner les répercussions que les questions nouvelles peuvent avoir sur la coopération internationale en matière fiscale et, à cet égard, procéder à des évaluations, présenter des observations et formuler des recommandations; d) formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition; e) prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées. Le Comité présente un rapport sur sa session annuelle au Conseil économique et social à sa session de fond.

9.39 Dans sa résolution 2006/48, le Conseil a noté la création de quatre sous-comités chargés d'examiner les questions de fond, à savoir les abus de convention fiscale, l'entraide en matière de recouvrement de créances fiscales, la définition de l'établissement stable et les échanges de renseignements, et de deux groupes de travail chargés de s'occuper des arbitrages fiscaux internationaux et du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement.

9.40 Dans sa résolution 2008/16, le Conseil a constaté que le Comité avait décidé de créer, s'il y avait lieu, des sous-comités spéciaux composés d'experts et d'observateurs qui travailleraient, conformément au Règlement intérieur du Comité, pour déterminer et établir la documentation nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour, y compris demander à des experts indépendants des rapports, que le Comité examinerait à sa session ordinaire.

9.41 Le Comité revoit la liste des sous-comités et groupes de travail à chacune de ses sessions annuelles, met fin au mandat de ceux qui ont mené leur tâche à bien et charge de nouveaux organes de s'acquitter des nouveaux mandats qui découlent de son programme de travail.

9.42 Les douzième et treizième sessions du Comité doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 101 500 dollars

- 9.43 Par sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont il a fait l'un de ses organes subsidiaires intergouvernementaux et qu'il a conçu comme une instance gouvernementale permanente chargée principalement de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer un engagement politique à long terme en ce sens. Il est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun y participant pleinement sur un pied d'égalité, y compris en ce qui concerne le droit de vote.
- 9.44 Dans sa résolution 2006/49, le Conseil a décidé qu'après sa septième session, en 2007, le Forum se réunirait tous les deux ans pour une durée maximale de deux semaines conformément à un programme de travail pluriannuel qu'il adopterait à sa septième session.
- 9.45 Le Forum a pour principales fonctions : d'appuyer l'action menée pour atteindre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; de faciliter l'application d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; d'élaborer des politiques; d'assurer, au niveau international, la coordination entre les organisations, les instruments et les institutions; de mener des activités de suivi et d'évaluation et d'établir des rapports; de renforcer l'engagement politique. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a décidé de renforcer l'arrangement international sur les forêts et a accordé un mandat au Forum jusqu'en 2015.
- 9.46 La onzième session du Forum aura lieu en 2015 et sera l'occasion d'examiner l'efficacité de l'arrangement international et les options possibles.

Instance permanente sur les questions autochtones

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 353 600 dollars

- 9.47 Dans sa résolution 2000/22, le Conseil économique et social a décidé de créer, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, une instance permanente sur les questions autochtones, composée de 16 membres, dont 8 sont proposés par les gouvernements et élus par le Conseil, et 8 sont désignés par le Président du Conseil après consultation en bonne et due forme avec le Bureau et les groupes régionaux par le truchement de leurs coordonnateurs et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones, en tenant compte de la diversité et de la répartition géographique des populations autochtones du monde ainsi que des principes de transparence, de représentativité et d'égalité des chances pour toutes les populations autochtones, notamment dans le cadre des processus internes, le cas échéant, et des processus locaux de consultation autochtones. Tous les membres siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants en questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou redésignés pour une autre période. Les États, les organismes et organes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer en qualité d'observateurs. Les organisations des populations autochtones peuvent également participer en qualité d'observateurs selon les modalités qui ont été retenues au sein du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.
- 9.48 Le Conseil économique et social a décidé que l'Instance permanente tiendrait une session annuelle de 10 jours de travail à l'Office des Nations Unies à Genève ou au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou en tout autre lieu retenu par l'Instance permanente conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière en vigueur de l'Organisation.

- 9.49 Les quinzième et seizième sessions de l'Instance permanente doivent se tenir respectivement en 2016 et 2017.
- 9.50 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 9.8.

Tableau 9.8 **Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Objets de dépenses autres que les postes	3 405,3	2 680,6	–	–
Total	3 405,3	2 680,6	–	–

- 9.51 Le montant de 2 680 600 dollars, qui représente une diminution de 724 700 dollars, permettrait de financer les voyages effectués par les membres des commissions, des comités, des forums ou de l'Instance pour se rendre aux sessions de ces organes (annuelles, biennales ou autres). La baisse prévue au titre des objets de dépense autres que les postes tient à la non-reconduction de dépenses non renouvelables résultant de l'application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable paru dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 966 800 dollars

- 9.52 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement et assure la gestion globale des activités de renforcement des capacités. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique.
- 9.53 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique exerce les fonctions de conseiller économique principal du Secrétaire général adjoint et le seconde en dirigeant et en coordonnant les travaux de recherche et d'analyse sur les politiques menés par le Département. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des affaires politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel au Conseil économique et social et aux autres organes intergouvernementaux compétents. Le Bureau du Secrétaire général adjoint appuie et conseille le Secrétaire général adjoint et, lorsqu'il y a lieu, les sous-secrétaires généraux en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation des activités du Département.
- 9.54 Le Service de la planification stratégique et des communications aide le Secrétaire général adjoint à assurer l'intégration stratégique et la cohérence des politiques, notamment à collaborer avec d'autres entités du Secrétariat et à élaborer des politiques et des stratégies dans les domaines de la gestion des connaissances, des communications Web, des publications et de l'administration électronique. Le Service représente en outre le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat concernés, tels que le Comité des publications, le Comité de gestion de

l'information et des communications, le conseil chargé de l'administration des données et l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion des connaissances.

Tableau 9.9 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation dans la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières, notamment en ce qui concerne le budget-programme, le suivi et l'évaluation des programmes

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu (Pourcentage de produits exécutés dans les délais prévus)	Objectif	93	93	93
		Estimation		93	93
		Résultats effectifs			93
b) Raccourcissement des délais d'établissement de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant-session présentés dans les délais prescrits (pourcentage)	Objectif	90	90	85
		Estimation		90	85
		Résultats effectifs			85
c) Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales	i) Nombre de documents d'orientation, de rapports, de directives, de notes et de méthodes de renforcement des capacités établis par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et d'activités de renforcement des capacités menées par lui	Objectif	30	30	30
		Estimation		30	30
		Résultats effectifs			30
	ii) Nombre de décisions adoptées aux réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales	Objectif	40	40	40
		Estimation		40	40
		Résultats effectifs			40
d) Amélioration de la connaissance qu'a le public du rôle joué par le Département des affaires économiques et sociales dans la promotion du développement durable pour tous	Augmentation de la couverture par les médias des activités du Département des affaires économiques et sociales (articles dans les médias/ abonnés sur Twitter/ millions de mentions « J'aime » sur Facebook)	Objectif	305/ 410 000/ 2,1	–	–
		Estimation		280/ 340 000/ 1,4	–
		Résultats effectifs			271/ 225 000/ 221 000
		Objectif	45	–	–
		Estimation		43	–
		Résultats effectifs			41
(productions vidéo du Département des affaires économiques et sociales)	Objectif	80	–	–	
	Estimation		70	–	
	Résultats effectifs			58	

9.55 La distribution des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 9.10.

Tableau 9.10 **Ressources nécessaires**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	8 470,9	8 470,9	26	26
Autres objets de dépenses	1 976,0	1 495,9		–
Total	10 446,9	9 966,8	26	26

9.56 Le montant de 9 966 800 dollars, qui représente une diminution de 480 100 dollars, permettrait de couvrir les dépenses suivantes : a) 8 470 900 dollars correspondant à 26 postes [1 SGA, 2 SSG, 2 D-1, 5 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 2 G(1°C) et 7 G(AC)]; b) 1 495 900 dollars au titre d'autres objets de dépense, notamment les autres dépenses de personnel, les consultants, les experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et accessoires, le mobilier et matériel et les subventions et contributions. La baisse des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes tient principalement : à la non-reconduction de dépenses non renouvelables résultant de l'application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable paru dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, à la réduction des dépenses relatives aux voyages qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et à d'autres gains d'efficacité que le Département prévoit pour 2016-2017, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

C. Programme de travail

9.57 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 9.11.

Tableau 9.11 **Répartition des ressources par sous-programme**

1) *Budget ordinaire*

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	14 941,4	14 905,2	44	44
2. Politiques sociales et développement social	17 745,6	17 716,9	59	59
3. Développement durable	20 880,4	18 291,3	58	58
4. Statistique	34 289,1	33 836,4	122	121
5. Population	13 513,7	13 500,5	44	44
6. Politiques et analyse en matière de développement	13 338,4	13 320,5	44	44

\	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
7. Administration publique et gestion du développement	13 521,6	13 493,2	47	47
8. Gestion durable des forêts	3 367,4	3 336,7	8	8
9. Financement du développement	8 731,8	7 339,5	22	22
Total partiel	140 329,4	135 740,2	448	447

2) *Ressources extrabudgétaires*

\	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	1 421,1	1 830,0		
2. Politiques sociales et développement social	2 055,4	1 823,7		
3. Développement durable	2 363,6	1 565,0		
4. Statistique	556,5	480,0		
5. Population	1 153,6	1 398,5		
6. Politiques et analyse en matière de développement	1,5	6,0		
7. Administration publique et gestion du développement	—	—		
8. Gestion durable des forêts	2 565,3	3 509,0	8	8
9. Financement du développement	2 516,9	110,0		
Total partiel	12 633,9	10 722,2	8	8
Total	152 963,3	146 462,4	456	455

Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 14 905 200 dollars

- 9.58 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 9.12 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et promouvoir la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue d'atteindre ces objectifs, grâce notamment au Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous l'égide du Conseil économique et social et au Forum pour la coopération en matière de développement	i) Satisfaction accrue des États Membres quant au soutien et au service des mécanismes intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports du Secrétaire général et la mise en place des recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes [nombre d'États Membres]	Objectif	35	30	40
		Estimation		30	30
		Résultats effectifs			30
	ii) Augmentation du nombre de coordonnateurs nationaux concourant aux activités du système des Nations Unies au niveau des pays, qui participent au débat consacré aux activités opérationnelles [nombre de décideurs nationaux]	Objectif	15	13	12
		Estimation		13	12
		Résultats effectifs			12
	iii) Augmentation du nombre d'acteurs participant au Forum pour la coopération en matière de développement	Objectif	125	120	120
		Estimation		120	112
		Résultats effectifs			112
b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et dans la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies, notamment l'intégration des trois dimensions du développement durable	i) Inscription, selon qu'il conviendra, de toutes les questions examinées par le Conseil économique et social, en particulier le principal thème annuel, dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques [nombre de questions inscrites]	Objectif	14	12	12
		Estimation		12	10
		Résultats effectifs			10
	ii) Adoption, selon qu'il conviendra, de mesures par tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social pour donner suite à ses initiatives et documents de coordination des orientations [nombre de résolutions/décisions et recommandations adoptées par les organes subsidiaires du Conseil pour donner suite à ses initiatives de coordination des orientations]	Objectif	10	8	8
		Estimation		8	6
		Résultats effectifs			6
	iii) Augmentation du nombre d'organes subsidiaires et de fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui formulent des recommandations et	Objectif	15		–
		Estimation		10	–
		Résultats effectifs			–

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
	fournissent des orientations techniques sur la manière dont le Conseil économique et social pourrait intégrer leurs perspectives dans le cadre élargi du développement durable			
	iv) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies qui se dotent d'un plan d'action pour appliquer les directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant les activités opérationnelles de développement, et qui élaborent des plans stratégiques dans le prolongement de l'examen quadriennal complet de l'Assemblée générale [nombre d'organismes]	Objectif Estimation Résultats effectifs	4 3	3 3 2
	v) Utilisation accrue par les États Membres, dans leurs mesures de suivi, d'une méthode simplifiée d'établissement de rapports d'évaluation améliorés sur l'exécution de l'examen quadriennal complet [nombre d'États Membres]	Objectif Estimation Résultats effectifs	10 8	- 4 4
	vi) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil [nombre de déclarations officielles émanant d'organisations non gouvernementales]	Objectif Estimation Résultats effectifs	65 60	- 50 50
c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit	i) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions adoptées par le Conseil économique et social sur le développement à long terme des pays sortant d'un conflit [nombre de résolutions et/ou décisions adoptées par le Conseil]	Objectif Estimation Résultats effectifs	3 2	2 1 1
	ii) Augmentation du nombre d'échanges entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix [nombre de réunions]	Objectif Estimation Résultats effectifs	3 3	3 2 2

Facteurs externes

- 9.59 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs, aux niveaux national et international, sont pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social; b) la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée et du Conseil; c) les organismes des Nations Unies sont résolus à participer aux mécanismes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à appliquer les recommandations et décisions de ces organes; d) les organisations non gouvernementales continuent de demander le statut consultatif auprès du Conseil et de collaborer avec lui et avec ses organes subsidiaires.

Produits

- 9.60 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et consultations informelles (20); séances de la Deuxième Commission et consultations informelles (43); Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (2); séances de l'Assemblée consacrées au développement (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les sujets suivants : communication pour le développement (1); culture de paix et développement durable (1); promotion de la culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (2); Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (1); Décennie pour faire reculer le paludisme (2); développement industriel (1); sécurité routière dans le monde (1); politique étrangère et santé (2); rapport à l'Assemblée et au Conseil économique et social sur l'examen quadriennal complet (3); mondialisation et interdépendance (1); mise en valeur des ressources humaines (1); promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement (1); un monde contre la violence et l'extrémisme violent (1); suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions de fond et reprises de session du Conseil (140); débat consacré à l'intégration et réunions consacrées aux questions de coordination et de gestion (18); séances du Conseil sur les problématiques nouvelles et les urgences (2); concertations de haut niveau avec les institutions financières et commerciales sur les politiques à adopter (2); débats thématiques (2); séances du Conseil consacrées au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (4); réunions conjointes du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix (4); réunions et consultations préparatoires en vue de l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015 (12); Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (10); appui aux États Membres aux fins de la réalisation des examens à mener dans le cadre du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et Social et appui aux États Membres dans le cadre du suivi coordonné des grandes conférences et réunions au sommet (14);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport concernant l'examen quadriennal complet (3); rapport sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (Forum pour la coopération en matière de développement) (1); rapport sur le thème du débat de haut niveau (2); rapport sur le thème du débat thématique (2); rapport sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre les maladies non transmissibles (1); exposés écrits présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (60); rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (2); rapport sur le Soudan du Sud (2); rapport sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application intégrée et coordonnée des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et leur suivi (2);
- iii) Comité chargé des organisations non gouvernementales :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations informelles du Comité à ses sessions ordinaires et reprises de session (60); réunions ad hoc organisées par le Comité à ses sessions ordinaires et à ses reprises de session (4); réunions du groupe de travail informel sur les méthodes de travail du Comité (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Comité sur ses sessions ordinaires et ses reprises de session (4); notes du Secrétaire général présentant au Comité, pour examen, les nouvelles demandes d'admission d'organisations non gouvernementales au statut consultatif auprès du Conseil économique et social (120); notes du Secrétaire général présentant au Comité, pour examen, les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (70); notes du Secrétaire général sur les demandes d'admission dont le Comité a reporté l'examen, les demandes de reclassement d'organisations non gouvernementales et les communications reçues des États Membres sur l'état de mise en œuvre de la résolution 2008/4 (10);
- iv) Groupes spéciaux d'experts : réunion du groupe d'experts sur le rapport du Secrétaire général présentant l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (1); réunions du groupe consultatif du Secrétaire général adjoint chargé de guider le Département dans la préparation du Forum pour la coopération en matière de développement (3); réunions de groupes d'experts sur les questions de fond abordées dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, avec la participation des universités (2); réunions de groupes d'experts sur le débat de haut niveau du Conseil économique et social (8); réunion du groupe d'experts sur la participation de la société civile à l'étude des nouvelles problématiques, à l'appui de la mise en œuvre du programme de développement du Conseil et de son débat de haut niveau (1); réunion du groupe d'experts sur les questions thématiques de l'examen quadriennal complet (1); réunion multipartite pour demander aux partenaires importants et aux gouvernements nationaux leur avis sur la meilleure stratégie à suivre pour l'examen quadriennal complet et lancer officiellement les préparatifs à l'échelle interinstitutions pour le cycle d'examen (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Manifestations spéciales : réunion commune du Conseil économique et social et des présidents des commissions techniques (2); tables rondes, débats interactifs et discours d'ouverture de l'Assemblée générale (2) et de sa Deuxième Commission (14); consultations régionales et interrégionales sur l'examen quadriennal complet des

activités opérationnelles (1); table ronde et réunion-débat sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le cadre de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social, en vue de faciliter les délibérations des États Membres sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et d'assurer leur suivi (1); consultations avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur les thèmes annuels du Conseil économique et social et la formulation du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (1); forum informel du Conseil économique et social sur la jeunesse (2); discours d'ouverture au Conseil économique et social par d'éminents universitaires et experts de divers domaines de développement (2); forum informel du Conseil économique et social sur les partenariats (2); réunion préparatoire mondiale sur le thème du débat de haut niveau (2); tables-rondes lors de la Réunion consacrée aux questions de coordination et de gestion (4); débat consacré à l'intégration (2); petits-déjeuners ministériels de travail de haut niveau (14); entretiens vidéo (2); tables rondes et réunions-débats sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles (8); colloques multipartites de haut niveau sur des questions de coopération en matière de développement dans la perspective du Forum pour la coopération en matière de développement (3); manifestations en marge du Forum pour la coopération en matière de développement (3); manifestations sur la coopération en matière de développement en marge des grandes conférences des Nations Unies et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale (3); appui aux États Membres pour la préparation des examens à réaliser dans le cadre du Forum politique de haut-niveau sous les auspices du Conseil économique et social et appui aux États Membres dans le cadre de la suite intégrée et concertée à donner aux conférences et sommets (14); forums d'organisations non gouvernementales sur le thème du débat de haut niveau (2);

- ii) Activités ou documentation techniques : mise à jour et maintenance des pages d'accueil du site Web du Conseil économique et social et du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination sur Internet (1); rapport sur la coopération internationale en matière de développement (1); élaboration et diffusion de bulletins d'information et autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement (1); élaboration et mise à jour de la base de données sur les examens annuels réalisés dans le cadre du Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social (1); débat en ligne sur le thème annuel du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); retransmission sur le Web du débat de haut niveau et du forum informel sur les partenariats du Conseil économique et social (4); retransmission sur le Web du forum informel du Conseil économique et social sur la jeunesse (2); mise en place et actualisation de la base de données interactive des organisations de la société civile pour la communication et la conduite de débats avec la société civile durant les réunions intergouvernementales et en préparation de celles-ci, notamment celles du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires (1); gestion de la base de données intégrée des organisations de la société civile (1); maintenance et mise au point du système de gestion de la documentation officielle sans support papier du Comité chargé des organisations non gouvernementales (1); études approfondies visant à évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quadriennal complet de 2012 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en tant que contribution à l'examen de 2016 (1);

- iii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : participation aux services fonctionnels pour les réunions des mécanismes de coordination (Comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion et sur les programmes, Groupe des Nations Unies pour le développement et Groupe des Nations Unies sur l'environnement) et les réunions interorganisations sur les maladies non-transmissibles, les questions religieuses, la culture de paix et les questions autochtones (10); réunions consultatives interorganisations tenues à New York (20); consultations interorganisations sur les préparatifs de l'examen quadriennal complet (2); réunion interorganisations sur le cadre et les modalités de suivi de la mise en œuvre, à l'échelle du système, de l'examen quadriennal complet (1); réunions des membres du Conseil économique et social et des Conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (2); réunions du groupe intérimaire d'appui interorganisations du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (4); réunions du groupe des organismes de parrainage du Service de liaison (2); réunion annuelle interorganisations des agents de liaison avec les organisations de la société civile (2); réunions de l'équipe spéciale interdépartementale du Sous-Secrétaire général sur les organisations de la société civile (8).

9.61 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 9.13.

Tableau 9.13 **Ressources nécessaires**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali-</i>		<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
	<i>2014-2015</i>	<i>sation des coûts)</i>		
Budget ordinaire				
Postes	13 004,2	13 004,2	44	44
Autres objets de dépense	1 937,2	1 901,0	–	–
Total partiel	14 941,4	14 905,2	44	44
Ressources extrabudgétaires	1 421,1	1 830,0	–	–
Total	16 362,5	16 735,2	44	44

- 9.62 Le montant de 14 905 200 dollars, en baisse de 36 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, se répartit comme suit : a) 13 004 200 dollars pour 44 postes [1 D-2, 4 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 3 P-2 et 16 G (1 1°C et 15 AC)] dont les titulaires seront chargés de mener des analyses de fond et d'assurer le suivi technique des progrès accomplis en matière de développement aux niveaux national, régional et mondial; de fournir des services fonctionnels et un soutien aux réunions des organes intergouvernementaux et autres, tels que l'Assemblée générale et sa Deuxième Commission, le Conseil économique et social, y compris son examen ministériel annuel et son Forum pour la coopération en matière de développement, le Comité chargé des organisations non gouvernementales et le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti; d'élaborer la documentation destinée aux organes délibérants, les publications et les supports techniques (site Web, lettres d'information, brochures) nécessaires à ces réunions; d'organiser des activités de coopération technique (séminaires, ateliers de formation, projets opérationnels); et d'appuyer le suivi et la mise en œuvre du processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies et l'établissement de rapports y relatifs; b) 1 901 000 dollars au titre des autres objets de dépense, à savoir les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les

services d'experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel et les subventions et contributions. La diminution des ressources nécessaires prévues au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par de nouvelles réductions aux rubriques suivantes : i) consultants; ii) matériel de bureautique; iii) voyages, compte tenu de l'effet escompté de l'application des nouvelles conditions de voyage en avion adoptées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

- 9.63 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 830 000 dollars permettront de : i) s'assurer de la participation de multiples partenaires aux réunions des groupes d'experts organisées dans le cadre des préparatifs du débat de haut niveau; ii) faire appel à des experts extérieurs en vue d'améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; iii) appuyer les préparatifs, au niveau mondial, du Forum pour la coopération en matière de développement, y compris le financement des études de fond, les réunions préparatoires aux niveaux mondial et régional et les réunions des groupes d'experts.

Sous-programme 2 **Politiques sociales et développement social**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 716 900 dollars

- 9.64 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des politiques sociales et du développement social. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 9.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social et promouvoir une meilleure intégration sociale et le bien-être de tous

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement du consensus au niveau intergouvernemental	i) Augmentation du pourcentage de projets de recommandation repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées	Objectif	86	85	94
		Estimation		85	80
		Résultats effectifs			84
	ii) Augmentation du pourcentage de recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes en matière de développement social	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des États Membres à cet égard	Augmentation du nombre d'agents nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local et du nombre de personnes manifestant l'intention d'utiliser les connaissances et compétences acquises dans le cadre de leur travail	Objectif	420	312	350
		Estimation		410	310
		Résultats effectifs			389

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Meilleure prise de conscience par les gouvernements, la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé de l'analyse du développement social	i) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements de données issues des travaux de recherche et d'analyse menés par l'ONU qui sont stockées sur le site Web de la Division des politiques sociales et du développement social [millions de consultations]	Objectif	14	4,9	3
		Estimation		11	4,5
		Résultats effectifs			9,6
	ii) Augmentation de la fréquence à laquelle les deux principaux rapports de la Division sont cités par les principaux journaux et revues scientifiques d'audience internationale ainsi que par des publications d'autres organismes des Nations Unies	Objectif	120	50	–
		Estimation		110	42
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 9.65 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les autres parties prenantes coopèrent à l'exécution du sous-programme en menant les activités qui y sont prévues.

Produits

- 9.66 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières et séances des Deuxième et Troisième Commissions (20); réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et réunions intersessions du bureau du Groupe de travail (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les sujets suivants : ordre mondial privilégiant l'humain (2016) (1); suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); réalisation des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2); rôle des coopératives dans le développement social (2017) (1); résumé du Rapport sur la situation sociale dans le monde (2017) (1); suivi de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (2016) (1); suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2); rapport sur le suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements (2); réalisation, pour 2015 et au-delà, des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées (1); état de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (2016) (1);

- ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les séances du Conseil économique et social (12);
 - iii) Commission du développement social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions intersessions du bureau (8); réunions de la Commission (32);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : notes sur les questions nouvelles (2); rapports sur les sujets suivants : thèmes prioritaires pour 2016 et 2017 (2); dimensions sociales du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (2); examen et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2); suivi de l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse (2016) (1); renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015 (2017) (1);
 - iv) Instance permanente sur les questions autochtones :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des quinzième et seizième sessions de l'Instance (40); réunions d'avant session de l'Instance (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les questions relatives aux recommandations formulées par l'Instance à l'issue de ses quatorzième et quinzième sessions (20);
 - v) Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Conférence des États parties (12) et des groupes de travail intersessions (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les sessions de la Conférence des États parties (2); documents des groupes de travail de la Conférence des États parties (6);
 - vi) Groupes spéciaux d'experts sur : le thème prioritaire des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de la Commission du développement social (2); le thème du Rapport sur la situation sociale dans le monde (1); la réunion interinstitutions sur l'élimination de la pauvreté dans le contexte de l'après-2015 (2017) (1); le suivi de l'Année internationale des coopératives : le rôle des coopératives dans la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015 (2016) (1); la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans le contexte de l'après-2015 (2016) (1); la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse dans le contexte de l'après-2015 (2017) (1); les politiques relatives à la famille dans le contexte de l'après-2015 (2016) (1); les thèmes prioritaires de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2016 et 2017 (2); les réunions-débats concernant les cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission du développement social (4); la promotion de la condition des personnes handicapées et le programme de développement des Nations Unies pour l'après -2015 (2016) (1);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : Rapport sur la situation sociale dans le monde 2017 (1); La situation des peuples autochtones dans le monde 2017 (1); Rapport mondial sur la

- jeunesse 2017 : associer les jeunes à la réalisation du programme de développement mondial (1);
- ii) Communiqués et conférences de presse : conférences de presse sur les questions relatives au développement social (8); lancement du Rapport sur la situation sociale dans le monde 2017; de La situation des peuples autochtones dans le monde 2017; et du Rapport mondial sur la jeunesse 2017 : associer les jeunes à la réalisation du programme de développement mondial (3);
 - iii) Manifestations spéciales : séances d'information ou manifestations parallèles sur les questions relatives au développement social, à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et à la dimension sociale du développement durable, organisées à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes par la Division des politiques sociales et du développement social avant ou pendant les sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission du développement social, de la Conférence des États parties, de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (10); appui aux réunions techniques mondiales et régionales organisées par les institutions partenaires sur les questions relatives au développement social, à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et à la dimension sociale du développement durable et appui aux travaux de la Commission du développement social, du Conseil économique et social, de la Conférence des États parties, de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (10); fourniture d'un appui fonctionnel et administratif pour la célébration des journées internationales suivantes : Journée mondiale de la justice sociale, Journée internationale des familles, Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, Journée internationale des coopératives, Journée internationale des peuples autochtones, Journée internationale de la jeunesse, Journée internationale des personnes âgées, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, Journée internationale des personnes handicapées et Journée internationale de la solidarité humaine (10); organisation de manifestations culturelles à l'occasion de la session annuelle de l'Instance permanente sur les questions autochtones (2); organisation de conférences spéciales et de réunions-débats multipartites sur les questions autochtones (4); mise au point d'activités de sensibilisation stratégique et de manifestations visant à promouvoir une question prioritaire précise ou une célébration spéciale des Nations Unies (4);
 - iv) Activités techniques : mise à jour et maintenance des sites Web et portails de la Division des politiques sociales et du développement social, et du réseau des Nations Unies pour le développement social (portail en ligne) et des sites sur les réseaux sociaux (1); gestion d'une base de données sur les initiatives volontaires de mise en commun de données d'expérience nationales sur les partenariats efficaces pour le développement social (1); gestion d'une base de données sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1); élaboration de document(s) technique(s) sur les questions autochtones pour les réunions spécialisées d'experts ou interinstitutions (1); élaboration d'un document technique sur la contribution de la société civile au développement social (1); élaboration d'un document technique sur l'adoption de mesures complémentaires visant à promouvoir un développement tenant compte de la question du handicap (1); élaboration de rapports annuels sur la participation de la société civile à la Commission du développement Social, à l'Instance permanente sur les questions autochtones et au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (2); versions en format

- accessible des documents et publications sur les personnes handicapées (1); la jeunesse (Youth Flash Newsletter) (1); le Réseau des Nations Unies sur le vieillissement (1); les questions sociales (1); les coopératives (1); le handicap (Enable) (1); les travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones (1);
- v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes (1); Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (1); équipe de travail du Secrétariat chargée d'étudier la question de l'accessibilité (1); réunions du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones (1); Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (1); Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (1); Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (1); équipes spéciales des Nations Unies chargées d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 (1);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs fournis à la demande des États Membres aux fins de l'examen, l'analyse et l'évaluation de leur situation socioéconomique, de leurs objectifs de développement, de leurs politiques, de leurs mécanismes institutionnels et de leur gestion (6);
- ii) Stages, séminaires et ateliers : formation en groupe (colloques, séminaires et ateliers) destinée à promouvoir la constitution de réseaux, les actions de sensibilisation et le renforcement des capacités aux fins de la recherche stratégique, de la planification des politiques et de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes et politiques de développement social (6);
- iii) Projets opérationnels : direction, mise en pratique des capacités institutionnelles et transfert de technologie en ce qui concerne la formulation de politiques, l'élaboration de programmes et projets et la gestion au niveau des pays des programmes financés au moyen des ressources extrabudgétaires (4).

9.67 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 9.15.

Tableau 9.15 **Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	16 647,5	16 647,5	59	59
Autres objets de dépense	1 098,1	1 069,4	–	–
Total partiel	17 745,6	17 716,9	59	59
Ressources extrabudgétaires	2 055,4	1 823,7	–	–
Total	19 801,0	19 540,6	59	59

- 9.68 Le montant de 17 716 900 dollars prévu, en baisse de 28 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, se répartit comme suit : a) 16 647 500 dollars serviront à financer 59 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 8 P-2 et 20 G (1 1°C et 19 AC)] nécessaires pour fournir un appui normatif, analytique et opérationnel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans des domaines socioéconomiques très divers, grâce au suivi des tendances nationales et mondiales et des nouvelles problématiques; assurer les services fonctionnels des réunions des organismes intergouvernementaux, promouvoir le dialogue avec les principales parties prenantes, élaborer des rapports et des publications, organiser des réunions de groupes d'experts, des séminaires et des réunions-débats, et fournir des services consultatifs; b) 1 069 400 dollars serviront à financer les objets de dépenses autres que les postes, notamment les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les services d'experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et les subventions et contributions. La diminution des ressources nécessaires prévues pour les objets de dépense autres que les postes s'explique par de nouvelles réductions au titre du matériel de bureautique et des voyages, compte tenu de l'effet escompté de l'application des nouvelles conditions de voyage en avion adoptées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 9.69 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 823 700 dollars permettront : a) de financer la participation des représentants de l'Instance permanente sur les questions autochtones à d'importantes réunions entrant dans le cadre du mandat de l'Instance permanente, les services linguistiques nécessaires à l'Instance permanente, y compris l'appui à apporter aux fins de la traduction de documents de travail informels et l'interprétation informelle de réunions, l'élaboration de publications spéciales et l'organisation d'ateliers, le renforcement de capacités et le suivi de l'application des dispositions du document final de la Conférence mondiale des populations autochtones, y compris le Plan d'action à l'échelle du système sur les peuples autochtones; b) d'appuyer les interventions catalytiques et novatrices visant à renforcer les capacités nationales, notamment les capacités des organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes handicapées, et de favoriser les échanges aux niveaux sous-régional, régional et interrégional sur les bonnes pratiques et les directives touchant l'application du document final de la Réunion de haut niveau sur le handicap et le développement et les mesures visant à intégrer davantage la question du handicap dans le programme de développement de l'après-2015, dans le prolongement de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; c) de participer au suivi effectif des priorités de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague sur le développement social et de la Déclaration du Millénaire en contribuant aux travaux de recherche et à l'élaboration de documents sur les interventions catalytiques et novatrices dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'emploi et du travail décent et de l'intégration sociale.

Sous-programme 3 Développement durable

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 18 291 300 dollars

- 9.70 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division du développement durable. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 9.16 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et ceux qui seront fixés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne le développement durable, et aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et Action 21

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Examen concret, par les États Membres, des principaux problèmes liés au développement durable, et consensus sur les mesures prioritaires à prendre pour faire progresser l'application des décisions adoptées d'un commun accord en ce qui concerne le développement durable et l'intégration de ses trois dimensions, notamment les décisions issues des principales conférences organisées par les Nations Unies sur la question et Action 21	Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se sont déclarés satisfaits du soutien et du service fournis par les mécanismes intergouvernementaux, notamment en ce qui concerne les activités relatives à la recherche d'un consensus, aux partenariats et aux engagements volontaires, à l'analyse des politiques et à la participation des grands groupes et des autres parties intéressées	Objectif	88	87	86
		Estimation		87	86
		Résultats effectifs			86
b) Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à prendre pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international	i) Augmentation du nombre de contributions des États Membres aux bases de données sur les partenariats, les engagements volontaires, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience	Objectif	50	44	42
		Estimation		44	43
		Résultats effectifs			42
	ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web dédié à la plateforme de connaissances en matière de développement durable et des forums y afférents créés sur les réseaux sociaux, ainsi que du nombre de téléchargements effectués depuis ces sites par des utilisateurs recherchant des informations, des documents et des publications (en millions de visites)	Objectif	5,5	5	4,6
		Estimation		5	4,6
		Résultats effectifs			4,6
c) Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, et les pays en transition pour formuler et mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des cadres et des programmes visant à appuyer le développement durable, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant de l'appui de la Division (par l'intermédiaire du sous-programme) ayant lancé des initiatives, noué des partenariats et adopté des programmes et des plans d'action visant à atteindre les objectifs de développement durable (en pourcentage)	Objectif	96	95	94
		Estimation		95	94
		Résultats effectifs			94
	ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux (ventilé par sexe) ayant acquis un savoir-faire et des connaissances suffisantes pour appuyer l'exécution des programmes et des plans d'action en faveur du développement durable	Objectif	270	260	250
		Estimation		260	250
		Résultats effectifs			250

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
d) Renforcement des échanges entre scientifiques et responsables politiques en ce qui concerne la prise de décisions à tous les niveaux	i) Augmentation du nombre de représentants des États Membres s'étant déclarés satisfaits de l'appui fourni par le Secrétariat	Objectif	73	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Nombre d'observations positives formulées sur l'utilité du rapport mondial sur le développement durable	Objectif	95	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

9.71 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements et les institutions internationales s'attachent en priorité à exécuter les engagements pris dans le document intitulé « L'avenir que nous voulons », Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que ceux adoptés dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et à donner suite aux décisions adoptées à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au sommet consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

Produits

9.72 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations (80);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Forum politique de haut niveau réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et déclaration politique (1); rapports sur le suivi des progrès accomplis en matière de développement durable : examen de la suite donnée à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2); rapports de synthèse des Conventions de Rio (2); rapports sur la suite donnée aux Orientations de Samoa et à la Stratégie de Maurice (2); rapport sur la promotion de l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (1); rapports sur la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2); rapports sur l'harmonie avec la nature (2); rapports sur l'entrepreneuriat au service du développement (2); rapport sur les mesures de coopération destinées à évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer (1); rapports sur l'intégration des activités de développement durable à l'échelle du système des Nations Unies (2);

- ii) Forum politique de haut niveau pour le développement durable :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Forum, y compris les réunions préparatoires, les consultations et les manifestations parallèles (90);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, réuni sous les auspices du Conseil économique et social (2); documents établis par les grands groupes à l'intention du Forum (10); documents d'information destinés au Forum (5); rapports sur les forums régionaux de préparation aux réunions du Forum (10); rapports sur le développement durable en action (engagements volontaires et partenariats pour le développement durable) (2); rapports sur des questions thématiques (2); rapports sur le développement durable dans le monde (résumé à l'intention des dirigeants) (2);
- iii) Conseil économique et social :
 - Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations du Conseil économique et social sur des questions liées au développement durable (8);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
 - i) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes spéciaux d'experts sur : les thèmes abordés par le Forum politique de haut niveau (1); la réalisation des objectifs de développement durable (1); les mesures prises par les organismes des Nations Unies en vue d'exécuter le programme de développement pour l'après-2015 et d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des travaux du système (1); l'examen des progrès accomplis dans l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) dans le contexte du cadre de développement pour l'après-2015 établi en faveur des petits États insulaires en développement (1); la poursuite de l'établissement du profil des petits États insulaires en développement en matière de vulnérabilité et de résilience (1); l'analyse des questions liées au rapport mondial sur le développement durable (2) et les réunions du groupe consultatif sur le rapport mondial sur le développement durable (2); la facilitation des partenariats et des engagements volontaires faisant intervenir des grands groupes noués dans le domaine du développement durable (1); les océans et le développement durable (1); les transports urbains et les villes viables à long terme (1); les examens de la mise en œuvre des mesures adoptées que le Forum politique de haut niveau devra conduire d'ici à la fin de 2016 (2); les méthodes et solutions à adopter pour que les objectifs, cibles et indicateurs de développement durable définis dans le domaine de l'eau soient pris en compte dans toutes les activités menées aux niveaux national et transnational (1); les stratégies à suivre afin que les objectifs et indicateurs de développement durable définis dans le domaine de l'énergie soient systématiquement pris en compte dans les programmes d'action des pays (1);
 - ii) Publications en série : rapports mondiaux sur le développement durable (2); Natural Resources Forum (publication trimestrielle) (8); rapports de synthèse sur les progrès, lacunes et difficultés observés dans l'application de la résolution 67/215, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que 2014-2024 serait la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2);
 - iii) Brochure sur le rapport mondial sur le développement durable (1);
 - iv) Manifestations spéciales : réunions nationales préparatoires à la présentation d'exposés nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau (8); forums régionaux sur le

- développement durable tenus en prévision du Forum (10); groupes de discussion et tables rondes organisés dans le cadre du Forum (16); activités parallèles organisées au Siège de l'ONU et autres conférences et réunions (6); groupes de discussion de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (2); réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur le développement durable (2);
- v) Activités ou documentation techniques : rapports sur les multipartenariats en faveur des petits États insulaires en développement (2); notes d'orientation sur les questions intéressant le Forum politique de haut niveau (16); étude de cas sur les profils nationaux en matière de vulnérabilité et de résilience (1); témoignage de partenariats fructueux noués dans le cadre du Forum (1); brochure consacrée au Forum (1); publications de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (2); les océans, les mers et le développement durable (1); les changements climatiques et le développement durable (1); les transports urbains et les villes durables (1); évaluation des ressources énergétiques des pays (3); gestion et mise à jour des bases de données et pages Web relatives au rapport mondial sur le développement durable, et élaboration de programmes de formation en ligne reposant sur le rapport (2); gestion et mise à jour des bases de données et pages Web relatives aux initiatives volontaires (engagements volontaires, partenariats, initiatives en faveur de l'économie verte) (2); gestion et mise à jour des bases de données et pages Web relatives au partage volontaire des données d'expérience nationales (2); gestion et mise à jour des bases de données et pages Web relatives aux grands groupes (2); gestion et mise à jour des bases de données et pages Web relatives à la question de l'harmonie avec la nature (2); gestion et mise à jour des bases de données et pages Web relatives aux petits États insulaires en développement et aux partenariats noués en leur faveur (2); gestion et mise à jour du site Web d'ONU-Énergie (2); développement, gestion, mise à jour et amélioration permanente de la plateforme de connaissances en matière de développement durable établie par la Division du développement durable et le Forum politique de haut niveau (2);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions d'ONU-Eau (4); réunions d'ONU-Énergie (6); réunions interinstitutions sur des questions relatives aux océans (2); réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales élargi (8); réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement (8); réunions et séminaires-retraites de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (6);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Prestation de services consultatifs d'experts fournis à la demande des gouvernements et en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales afin d'aider les pays en développement, les petits États insulaires en développement et les pays en transition à développer ou à renforcer leurs capacités en ce qui concerne le cadre de développement pour l'après-2015, la formulation de stratégies nationales de développement durable, la participation aux réunions intergouvernementales de l'ONU, les profils en matière de vulnérabilité et de résilience des petits États insulaires en développement, l'économie verte et l'élimination de la pauvreté, le transfert de technologie, les indicateurs de développement durable, la facilitation d'initiatives volontaires en matière de développement durable (partenariats et engagements volontaires), le renforcement des institutions et l'appui aux consultations multipartites promouvant le développement durable et l'énergie au service du développement durable, l'accent étant mis sur le rendement énergétique, l'accès à l'énergie, les stratégies énergétiques et les changements climatiques, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les techniques de pointe concernant l'exploitation des combustibles

fossiles, les transports durables, la mise en valeur des ressources naturelles et la gestion intégrée de l'eau (1);

- ii) Stages, séminaires et ateliers organisés à l'intention des décideurs des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition et en collaboration avec eux en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable (1);
- iii) Projets opérationnels : prestation de services techniques aux États Membres dans le cadre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique menés dans le domaine du développement durable à l'aide de diverses sources de financement (1).

9.73 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 9.17.

Tableau 9.17 **Ressources nécessaires**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	17 451,0	17 390,0	58	58
Autres objets de dépense	3 429,4	901,3	–	–
Total partiel	20 880,4	18 291,3	58	58
Ressources extrabudgétaires	2 363,6	1 565,0	–	–
Total	23 244,0	19 856,3	58	58

9.74 Le montant de 18 291 300 dollars, en baisse de 2 589 100 dollars par rapport à l'exercice précédent, sera réparti comme suit : a) 17 390 000 dollars serviront à financer 58 postes [1 D-2, 5 D-1, 11 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 2 G(1°C) et 19 G(AC)]; b) 901 300 dollars serviront à financer les objets de dépense autres que les postes, soit les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les achats de fournitures et d'accessoires, ainsi que de mobilier et de matériel. La baisse des dépenses prévues au titre des postes s'explique par la suppression d'un poste de P-5 proposée comme suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, compensée en partie par la création d'un poste de P-4 au Groupe des petits États insulaires en développement, proposée aux fins de l'application de la résolution 69/15 sur les conclusions de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). La baisse des dépenses prévues au titre des objets de dépense autres que les postes tient, d'une part, à la non-reconduction des dépenses non renouvelables découlant de l'application des recommandations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de l'appui apporté à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement conformément aux résolutions 66/288 et 67/207 de l'Assemblée, respectivement, et, d'autre part, aux nouvelles réductions des dépenses prévues au titre des voyages qui devraient résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion comme suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée.

9.75 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 565 000 dollars serviront : a) à faciliter la participation des représentants des pays en développement et des pays en transition à participer à une série de réunions sur le développement

durable, ainsi qu'à des réunions intergouvernementales; b) à soutenir les programmes d'analyse et de coopération technique relatifs à l'énergie et à l'eau; c) à appuyer les activités menées en application des paragraphes 9, 20, 25 et 26 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des paragraphes 119 à 129 du document intitulé « L'avenir que nous voulons ».

Sous-programme 4 Statistique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 33 836 400 dollars

- 9.76 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de statistique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 7 du plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017.
- 9.77 La Division de statistique travaille en étroite coopération avec les bureaux de statistique nationaux et les organismes nationaux d'information géospatiale et collabore avec d'autres services du Secrétariat, ainsi qu'avec les commissions régionales, des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ne relevant pas du système des Nations Unies. Elle est notamment chargée d'assurer le secrétariat de la Commission de statistique, du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et d'autres organes intergouvernementaux œuvrant dans le domaine de la gestion de l'information géographique, toutes entités qui relèvent Conseil économique et social. La Division exerce également des activités au service du Comité de coordination des activités de statistique.
- 9.78 Le programme de la Division comprend cinq parties : a) le renforcement des capacités statistiques; b) l'élaboration de principes et de méthodes; c) la coordination des activités statistiques à l'échelle internationale; d) la diffusion des données; e) l'appui au développement des systèmes d'information géospatiale. Dans le cadre de programmes de renforcement des capacités statistiques, la Division aide les États Membres à mettre en place des systèmes statistiques nationaux fiables reposant sur de solides infrastructures institutionnelles et permettant la collecte systématique de données, le recueil de statistiques macroéconomiques et sociales globales selon les normes et règles mondiales et la diffusion des données par divers canaux. Pour ce qui est des méthodes, la Division élabore des manuels qui décrivent les méthodes essentielles pour produire des statistiques fiables et comparables entre elles. Elle élabore également des directives relatives à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des données. En ce qui concerne la coordination des activités statistiques menées à l'échelle internationale, elle fait office de secrétariat de la Commission de statistique et de son bureau, ainsi que d'autres organes de coordination. S'agissant de la diffusion des données, la Division appuie les décideurs nationaux et internationaux en mettant à leur disposition une gamme de produits statistiques de portée mondiale. Comme le lui a récemment demandé le Conseil économique et social, elle contribue en outre à présent à l'établissement d'un dispositif intergouvernemental et interinstitutionnel dans le domaine de l'information géospatiale.
- 9.79 Durant l'exercice biennal 2016-2017, la Division continuera de s'attacher à élaborer des programmes d'information de base aux fins de la mise en place d'un système national d'information statistique et géospatiale. Dans ce cadre, elle mènera des activités touchant au recensement de la population, aux études économiques, au système de comptabilité nationale et à ses extensions, aux statistiques du commerce et de l'environnement et aux systèmes d'information géospatiale.

Table 9.18 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Perfectionner le système statistique mondial et le système d'information géospatiale afin de produire des statistiques nationales et des bases de données géospatiales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement du système statistique mondial et du système d'information géospatiale grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement	i) Augmentation du nombre de représentants de pays et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique et du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, aux forums de haut niveau, aux ateliers, aux réunions d'experts et aux séminaires	Objectif	565	560	575
		Estimation		560	550
		Résultats effectifs			592
	ii) Augmentation du nombre d'activités concertées menées en collaboration avec des organisations internationales dans les domaines de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement	Objectif	13	12	10
		Estimation		12	11
		Résultats effectifs			11
b) Utilisation plus efficace et systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	i) Augmentation du nombre de demandes de données statistiques satisfaites par la Division de statistique [en pourcentage]	Objectif	5	4	2
		Estimation		4	3
		Résultats effectifs			19,6
	ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division de statistique [en pourcentage]	Objectif	3	14	2
		Estimation		14	13
		Résultats effectifs			3,6
c) Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement (en particulier les pays les moins avancés) et des pays en transition pour recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public	i) Augmentation du nombre de membres des bureaux de statistique nationaux qui utilisent les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre de programmes de formation et de renforcement des capacités menés au titre du sous-programme [en pourcentage]	Objectif	75	74	73
		Estimation		74	73
		Résultats effectifs			78,2
	ii) Augmentation du nombre de pays ayant reçu des directives et un appui au renforcement des capacités destinés à les aider à concevoir et à mettre en place des systèmes statistiques nationaux viables	Objectif	90	85	–
		Estimation		85	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

- 9.80 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les bureaux de statistique nationaux disposent des ressources et des moyens nécessaires.

Produits

- 9.81 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Cinquième Commission portant sur le barème des quotes-parts (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports, documents de référence et documents de séance sur le barème des quotes-parts destinés à la Cinquième Commission (2);
 - ii) Commission de statistique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des quarante-septième et quarante-huitième sessions de la Commission de statistique (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports présentés à la Commission (sur les thèmes qu'elle aura retenus en 2015) (32);
 - iii) Comité des contributions :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Comité (70);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports, documents de référence et documents de séance sur le barème des quotes-parts destinés au Comité (2);
 - iv) Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances des vingt-neuvième et trentième sessions et de la onzième conférence du Groupe d'experts (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les vingt-neuvième et trentième sessions et la onzième conférence du Groupe d'experts (3);
 - v) Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la onzième Conférence (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur la onzième Conférence (1);
 - vi) Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions des sixième et septième sessions du Comité (12);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les travaux des sixième et septième sessions du Comité (2);

- vii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (2); le système élargi de comptabilité internationale et mondiale (2); les statistiques de l'environnement (2); les statistiques de l'énergie (1); les classifications économiques et sociales internationales (1); les statistiques industrielles (1); les travaux du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale (2); la comptabilité nationale (2); les indicateurs de développement (groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur) (4); la coordination et renforcement des capacités de suivi du développement (2); les statistiques ventilées par sexe (groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur) (2); les recensements de la population et des logements (2); les registres et statistiques de l'état civil (groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur) (2); la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (2); et l'intégration des données statistiques et géospatiales (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : Annuaire statistique du commerce international (2015), vol. I et II (2); Annuaire statistique du commerce international (2016), vol. I et II (2); World Statistics Pocketbook (2016 et 2017) (2); Annuaire démographique (2015 et 2016) (2); Profils du secteur de l'électricité (2014 et 2015) (2); Bilans énergétiques (2014 et 2015) (2); Annuaire des statistiques de l'énergie (2014 et 2015) (2); Annuaire de statistiques industrielles par produit (2014), vol. I et II (2); Annuaire de statistiques industrielles par produit (2015), vol. I et II (2); bulletins mensuels de statistique (2016 et 2017) (24); National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates (2015 et 2016) (2); National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables (2015), parties I à V (5); National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables (2016), parties I à V (5); Population and Vital Statistics Report, vol. LXVIII et LXVIII (2); rapports de 2016 et 2017 sur le suivi des objectifs de développement pour l'après-2015 (2); Annuaire statistique (soixante et unième et soixante-deuxième numéros) (2);
- ii) Publications isolées : document d'évaluation de la propriété et de l'entreprenariat sous l'angle de la problématique hommes-femmes (1); étude méthodologique sur la compilation et l'archivage des données issues des recensements de la population et des logements (1); étude méthodologique sur la gestion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (1); étude méthodologique sur la conduite des recensements de la population et des logements (1); directive sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (1); manuel de comptabilité des ressources terrestres et des écosystèmes (1); guide pratique aux fins de l'élaboration d'un programme d'enquêtes et de données administratives intégrées (1); manuel de comptabilité des ressources forestières (1); manuel sur les méthodes de rétropolation en comptabilité nationale (1); manuel de comptabilité nationale du secteur culturel (1); manuel sur les organisations à but non lucratif dans la comptabilité nationale (1); manuel de comptabilité nationale des ménages reposant sur un système d'enquêtes intégré (1); guide de mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique (1); manuel sur l'information géospatiale (1); notes statistiques – monographie (15 sujets) (1); méthodologie de certains domaines des statistiques de l'environnement (vol. II) (1);
- iii) Activités ou documentation techniques : données du système CountryStats pour 2016 et 2017 (2); tableaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement pour l'après-2015 (2); Glossaire de termes pour la normalisation des

noms géographiques (1); Technical reference manual for the standardization of geographical names (1); mise à jour de la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (1); manuel d'élaboration d'un programme de statistiques de l'environnement (1); principes directeurs des statistiques de l'industrie et de l'énergie (2); tableaux analytiques des statistiques du commerce international de marchandises (2); tableaux analytiques des statistiques du commerce international des services (2); tableaux analytiques des statistiques du tourisme (2); base de données statistiques sur le commerce des produits de bases (marchandises et services) (2); site Web de l'Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international (2); site Web sur la mesure de la mondialisation et du commerce international (2); site Web sur les statistiques du tourisme (2); directives en ligne sur la production des statistiques du commerce international de marchandises (2); directives en ligne sur la production des statistiques du commerce international des services (2); directives en ligne sur la production des statistiques du tourisme (2); bulletins d'information sur les statistiques de la mondialisation et du commerce international (4); bulletins d'information sur l'Équipe spéciale chargée des statistiques du commerce international (2); site Web sur les statistiques de l'environnement (4); indicateurs environnementaux (2); instantanés nationaux de l'état de l'environnement (2); bulletins d'information sur les statistiques de l'environnement (4); site Web consacré aux statistiques de l'industrie (mises à jour semestrielles) (4); site Web consacré aux classifications (mises à jour semestrielles) (4); site Web consacré aux statistiques de l'énergie (mises à jour semestrielles) (4); bulletins d'information sur les classifications (4); bulletins d'information sur les statistiques de l'énergie (4); site Web sur la comptabilité environnementale (2); bulletins d'information sur la comptabilité environnementale et économique (4); base de connaissances en ligne sur les statistiques économiques (2); base de connaissances et archives en ligne sur la comptabilité environnementale et économique (2); site Web sur la comptabilité nationale (2); bulletins d'information sur la comptabilité nationale (4); annexes statistiques relatives aux indicateurs de développement destinés au Bureau du Secrétaire général (4); mises à jour de la base de données recensant les indicateurs de développement (2); plateforme relative aux données sur le développement et à leur analyse et leur mise en forme (2); site Web consacré aux indicateurs de développement (2); site Web du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs de développement (4); site Web du Groupe de haut niveau sur les indicateurs de développement (2); site Web consacré aux indicateurs d'égalité des sexes (mises à jour annuelles) (2); site Web sur les statistiques démographiques et sociales (8); site Web du Programme mondial de recensement de la population et des logements (8); rapport sur les statistiques de l'état civil, série A (versions électroniques bimensuelles) (24); bulletins d'information du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (publication semestrielle) (4); site Web consacré à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (mises à jour semestrielles) (4); site Web de la base de données mondiale du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (mises à jour semestrielles) (4); Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale : études de cas des pratiques optimales (8); site Web de la Commission de statistique (2); bulletin mensuel de statistique en ligne (24); site Web d'UNdata (12); World Statistics Pocketbook (version électronique) (2); application mobile du système CountryStats (2); site Web sur les groupes d'étude (2); site Web sur les principes et méthodes (2); site Web de la Division de statistique (8); site Web des publications de la Division de statistique (2); site Web du Comité de coordination des activités de statistique (4); site Web sur les systèmes statistiques nationaux (2); site Web

consacré au renforcement des capacités statistiques (8); réponses aux demandes ponctuelles d'information formulées par les États Membres et d'autres utilisateurs concernant les principes et méthodes statistiques et les pratiques nationales dans divers domaines de la statistique (permanence téléphonique) (5); activités et documentation techniques destinées au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale (2); activités et documentation techniques destinées aux réunions du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale (4); activités et documentation technique destinées aux réunions du groupe de responsables du système d'échange de données et de métadonnées statistiques en matière de comptabilité nationale et les réunions de son sous-groupe technique (4); activités et documentation techniques destinées aux réunions du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières (4); activités et documentation techniques relatives au système d'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs du développement (2); conception technique et maintenance de la base de données sur les indicateurs de développement (élaboration de la documentation et formation comprises) (2); conception technique et maintenance de la plateforme consacrée à la production de données sur le développement et à leur analyse et leur mise en forme (2); conception technique et maintenance de la base de données UNdata (établissement de la documentation et formation comprises) (2); activités et documentation techniques destinées aux réunions du Comité de coordination des activités de statistique (4); activités et documentation techniques destinées aux réunions des entités du système des Nations Unies, y compris le groupe 10 (statistique) du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (4);

9.82 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 9.19.

Tableau 9.19 **Ressources nécessaires**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali-</i> <i>sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	32 033,5	31 868,8	122	121
Autres objets de dépense	2 255,6	1 967,6	–	–
Total partiel	34 289,1	33 836,4	122	121
Ressources extrabudgétaires	556,5	480,0	–	–
Total	34 845,6	334 316,4	122	121

9.83 Le montant de 33 836 400 dollars, en baisse de 452 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, sera réparti comme suit : a) 31 868 800 dollars destinés à financer 121 postes [1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 22 P-3, 15 P-2, 12 G(1°C) et 40 G(AC)], dont les titulaires seront chargés de fournir des services fonctionnels à divers organes intergouvernementaux, y compris la Cinquième Commission, la Commission de statistique et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et d'apporter une aide aux systèmes d'information nationaux et internationaux dans les domaines ci-après : i) renforcement des capacités statistiques; ii) élaboration de principes et méthodes; iii) coordination des activités statistiques internationales; iv) diffusion des données; v) appui au développement des systèmes d'information géospatiale;

b) 1 967 600 dollars serviront à financer les dépenses autres que les postes, soit les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel. La baisse des dépenses prévues au titre des postes s'explique par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), proposée comme suite à l'adoption de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. La baisse des dépenses prévues au titre des objets de dépense autres que les postes tient, d'une part, à la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant à l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, découlant de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, et, d'autre part, aux nouvelles réductions des dépenses prévues au titre des voyages qui devraient résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion comme suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée.

- 9.84 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 480 000 dollars serviront : a) à renforcer les moyens dont disposent les États Membres pour concevoir des systèmes statistiques nationaux et les développer et pour appliquer les Principes fondamentaux de la statistique officielle, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/261, adoptés par la Commission de statistique en 1994, réaffirmés en 2013 et approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 2013/21; b) à proposer des formations sur les principes et méthodes relatifs aux statistiques économiques, démographiques et sociales et aux statistiques du commerce et de l'environnement, et notamment à l'évaluation et au suivi des indicateurs de développement; c) aider les États Membres à exécuter le Programme des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Sous-programme 5 Population

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : \$13,500,500

- 9.85 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la population. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- 9.86 La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, conformément aux résolutions 49/128 et S-21/2 de l'Assemblée générale. À cette fin, elle établit les estimations et les projections relatives à la population utilisées de l'ensemble des organismes des Nations Unies, établit des prévisions pour trois des quatre indicateurs associés à la cible des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'accès universel à la médecine procréative, participe, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, à l'établissement d'estimations de la mortalité postinfantile (autre indicateur clef des objectifs du Millénaire pour le développement), assure des services techniques de secrétariat à la Commission de la population et du développement du Conseil économique et social, et participe aux travaux de groupes techniques sur la mise au point de méthodes de mesure de la mortalité de l'enfant et de l'adulte, de la prévalence du VIH/sida et des migrations internationales, ou dirige ces groupes techniques. La Division s'occupe de toutes les questions relatives à la population, dont celles qui touchent aux migrations internationales et au développement, aux incidences démographiques du VIH/sida, au vieillissement de la population, à l'urbanisation, à la fertilité et à la santé procréative, aux politiques démographiques des pays et aux rapports entre la dynamique démographique et le développement, y compris la prise en compte des questions démographiques dans le programme international de développement et le suivi des objectifs de développement durable.

- 9.87 Le sous-programme permettra aux gouvernements et à la société civile de consulter plus facilement les informations relatives aux tendances démographiques, à la structure de la population et aux interactions entre l'évolution démographique et le développement durable, et notamment aux aspects des phénomènes démographiques liés à la problématique hommes-femmes, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement, ce qui leur permettra d'étayer les politiques et les programmes publics sur une base solide. L'ONU établira pour la totalité des pays et des régions du monde, ainsi que pour les zones urbaines et rurales et les grandes villes, des estimations et des prévisions démographiques officielles qui constitueront un ensemble cohérent de données démographiques de référence dont les organismes des Nations Unies pourront se servir, par exemple pour définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. Les grandes questions telles que les migrations internes et internationales, l'urbanisation, la fécondité et la santé procréative, les conséquences démographiques du VIH/sida et l'évolution des pyramides des âges, et leur incidence sur le développement durable font parties des domaines classés comme hautement prioritaires dans les documents suivants : le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale), la Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et différentes résolutions adoptées par la Commission de la population et du développement. Les travaux portant sur les migrations et leurs liens avec le développement ont redoublé d'intensité à la suite des Dialogues de haut niveau de 2006 et de 2013 sur les migrations internationales et le développement et des activités de suivi y relatives (résolutions 61/208, 62/270 et 68/4 de l'Assemblée générale), et en raison de l'importance accordée à la question par la Commission de la population et du développement (voir les résolutions 2006/2 et 2013/1 de la Commission).
- 9.88 Le sous-programme permettra de renforcer l'appui technique et les services fonctionnels fournis aux organes intergouvernementaux (dont la Commission de la population et du développement et l'Assemblée générale) en lien avec l'examen des points de l'ordre du jour consacrés aux questions démographiques, grâce à l'établissement de documents de qualité, à la réalisation de travaux d'analyse et à la facilitation de la recherche d'un consensus et de l'élaboration des politiques. Les activités menées au titre du sous-programme contribuent à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptées à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée, dans les textes issus du Sommet du Millénaire et des réunions de haut niveau sur la suite à leur donner, et dans le document « L'avenir que nous voulons ». Elles consisteront notamment à suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action, des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable, et à analyser et étudier les nouvelles questions de politique générale et les nouvelles tendances mondiales en matière de population et de développement durable.
- 9.89 Les activités visant à renforcer et étendre la diffusion d'informations sur la population sous forme numérique, que ce soit par l'étoffement des sites Web ou des bases de données en ligne, se poursuivront dans le cadre du sous-programme, l'objectif étant de répondre efficacement à la demande croissante d'informations et de données à jour, et de favoriser la coordination entre les entités des Nations Unies menant des activités dans le domaine de la population.

Tableau 9.20 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs, et prendre en compte les aspects démographiques du développement au niveau international

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la démographie, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, la planification familiale, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement	Intensification des échanges entre le sous-programme et d'autres acteurs jouant un rôle essentiel dans le traitement des questions de population [nombre de représentants d'administrations publiques ayant participé à des réunions d'information organisées par la Division de la population ou ayant rencontré des membres de la Division pour des consultations]	Objectif	145	140	90
		Estimation		140	90
		Résultats effectifs			238
b) Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que des instruments adaptés du programme de l'ONU en matière de développement	i) Prompte communication aux États Membres de tous les documents produits pour la Commission de la population et du développement dans le cadre du sous-programme [en pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Degré de satisfaction des États Membres quant aux informations et aux données démographiques fournies par le sous-programme aux organes intergouvernementaux [nombre d'États Membres se déclarant satisfaits du travail du sous-programme]	Objectif	27	25	–
		Estimation		25	22
		Résultats effectifs			22
c) Amélioration de l'accessibilité et de l'actualité des informations et données démographiques, notamment ventilées par sexe et par âge, mises à la disposition des États Membres, des organismes des Nations Unies, de la société civile et des universités	Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division de la population [en millions de visites]	Objectif	2.0	–	–
		Estimation		2.0	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

9.90 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres restent attachés aux objectifs arrêtés par la Conférence internationale sur la population et le développement, aux buts relatifs à la population énoncés dans les documents finals du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial, et au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Produits

- 9.91 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : Migrations internationales et développement : rapport du Secrétaire général (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - Services fonctionnels pour les réunions du Conseil (2);
 - iii) Commission de la population et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Commission de la population et du développement (20); réunions intersessions du bureau de la Commission (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports d'étape sur les activités menées dans le domaine de la population (2); projet de cadre stratégique pour le sous-programme relatif à la population pour la période 2018-2019 (1); projet de programme de travail dans le domaine de la population pour la période 2018-2019 (1); rapports des réunions intersessions du bureau de la Commission (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); rapports sur la population mondiale (2);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions annuelles de coordination sur les migrations internationales (2); réunion de coordination sur l'enquête de l'ONU sur la population et le développement (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'évaluation des données relatives aux registres et statistiques de l'état civil (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur la population et le développement (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'appui à l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général pour la cinquantième session de la Commission, en 2017 (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'appui à l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général pour la cinquante et unième session de la Commission, en 2018 (1);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : World Population Monitoring 2016: Concise report (1); World Population Monitoring 2017: Concise report (1); World Fertility report 2017 (1); World Mortality report 2017 (1); International Migration report (1); World Population Ageing 2017 (1); World Population Prospects 2017, Vol. I: Comprehensive Tables (1); World Population Prospects 2017, Vol. II: Country profiles (1), World Population Policies 2017 (1); questions nouvelles touchant la santé et la mortalité (1); rapport sur un thème particulier ayant trait à la population et au développement (1); rapport sur un thème particulier ayant trait aux politiques démographiques (1); notes concernant les questions de population actuelles et futures (12); planche murale sur les migrations internationales (1); planche murale sur la population, le vieillissement et le développement (1); planche murale sur la population mondiale 2017 (1); planche murale sur la santé procréative (1); World Population Prospects 2017: Extended dataset (1); World Population Prospects 2017: Comprehensive dataset (1);

- ii) Publications isolées : World Family Planning 2017: Highlights (1); World Mortality 2017: Highlights (1); International Migration: Highlights (1); World Population Ageing 2017: Highlights (1); World Population Prospects 2017: Highlights (1); World Population Policies 2017: Highlights (1); World Fertility Data 2017 (1); World Marriage Data 2017 (1); World Mortality 2017 (base de données Web) (1); recueil de données sur des indicateurs de mortalité (1); recueil de données sur la population et le développement durable (1); recueil de données sur les zones urbaines (1); recueil de données 2017 sur la population mondiale (1); recueil de données sur un thème particulier ayant trait aux politiques (1); recueil de données sur les politiques en matière de santé procréative (1);
- iii) Activités ou documentation techniques (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : mise à jour annuelle de la base de données empiriques sur la fécondité et la nuptialité (2); World Contraceptive Use Data 2016 (1); World Contraceptive Use Data 2017 (1); estimations annuelles et projections fondées sur des modèles d'indicateurs de planification familiale (2); estimations annuelles et projections fondées sur des modèles d'indicateurs de situation matrimoniale (1); base de données World Mortality 2017 (Web) (1); estimations annuelles de la mortalité juvénile pour le Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile (2); estimations bisannuelles de la mortalité maternelle pour le Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité maternelle (1); mise à jour annuelle de la base de données empiriques sur la mortalité (2); ensemble de données sur les flux migratoires internationaux (1); base de données sur les flux migratoires internationaux (Web) (1); ensemble de données sur la population des migrants internationaux (1); mise à jour annuelle de la base de données sur les migrations à l'échelle mondiale (Web) (2); mise à jour semestrielle du site Web unmigration.org (4); base de données World Population Prospects 2017 (Web) (1); ensemble de données agrégées (1); projections de probabilités par pays (1); base de données des sources de données (Web) (1); Demobase (1); World Population Prospects 2017: Methodology report (1); profils de pays en ligne (1); mise à jour annuelle des données démographiques empiriques (2); base de données ProUrban (1); base de données sur l'urbanisation et le développement (Web) (1); base de données sur les World Population Policies (Web) (1); World Population Ageing 2017: Country profiles (Web) (1); base de données sur les conditions de vie des personnes âgées (Web) (1); base de données sur la répartition spatiale de la population (Web) (1); base de données sur la population et le développement (Web) (1); typologie de pays selon leurs politiques démographiques (Web) (1); notes techniques sur des questions de population et de développement (8); rapports des réunions annuelles de coordination sur les migrations internationales (2); rapports sur la réunion de coordination sur l'enquête de l'ONU sur la population et le développement (1); rapport sur la réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'évaluation des données relatives aux registres et statistiques de l'état civil (1); rapport sur la réunion d'un groupe spécial d'experts sur la population et le développement (1); notes d'information et textes d'allocutions préparés à l'intention de hauts fonctionnaires ou de représentants des États Membres (18); réponses aux demandes formulées par les États Membres, les médias, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes en 2016 (4); réponses aux demandes formulées par les États Membres, les médias, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes en 2017 (4); mise à jour du site Web de la Division de la population (8);
- iv) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, du Groupe mondial sur la migration, du Comité de

coordination des activités de statistique, du Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile et autres réunions interinstitutions (8);

- v) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des États Membres (4);
- vi) Communiqués et conférences de presse : conférences de presse (3); communiqués de presse (4);
- vii) Apports à des produits communs : estimations annuelles révisées de la mortalité juvénile fournies au Fonds des Nations Unies pour l'enfance à l'intention du Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile (2).

9.92 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 9.21.

Tableau 9.21 Ressources nécessaires

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	12 819,3	12 819,3	44	44
Autres objets de dépense	694,4	681,2	–	–
Total partiel	13 513,7	13 500,5	44	44
Ressources extrabudgétaires	1 153,6	1 398,5	–	–
Total	14 667,3	14 899,0	44	44

9.93 Le montant de 13 500 500 dollars, en baisse de 13 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, sera réparti comme suit : a) 12 819 300 dollars pour financer 44 postes [1 D-2, 2 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 2 P-2, 4 G(1°C) et 12 G(AC)] qui permettront d'assurer les services fonctionnels pour les réunions de la Commission de la population et du développement et de l'Assemblée générale portant sur les questions de population, comme les migrations internationales et le développement et la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; d'établir l'ensemble des estimations et des projections officielles de l'ONU relatives à la population, à partir desquelles sont élaborées les statistiques des autres entités du système des Nations Unies; de suivre les politiques de population, les tendances en matière de fécondité, de mortalité, de migrations et d'urbanisation, et les rapports entre population et développement pour tous les pays et régions du monde; et b) 681 200 dollars pour les objets de dépense autres que les postes, tels que les autres dépenses de personnel, les consultants, les experts, les voyages des fonctionnaires, les services contractuels, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel. La diminution des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes est imputable à : i) des réductions au titre du matériel de bureautique; et ii) la diminution des dépenses prévues au titre des frais de voyage qui tient compte des répercussions attendues de l'adoption des nouvelles conditions de voyage en avion, qui ont été proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

9.94 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 398 500 dollars pour le sous-programme serviront à : a) élaborer des bases de données complètes rassemblant des données empiriques qui reposent sur des indicateurs démographiques et liés à la planification familiale; b) concevoir et mettre en service une interface conviviale en ligne qui

permette aux utilisateurs de choisir la manière dont ils veulent visualiser les données et de faire des recherches dans les bases de données; c) améliorer les méthodes utilisées pour faire des estimations et des projections d'indicateurs démographiques et d'indicateurs de la planification familiale; d) faire appel à des experts externes pour qu'ils participent à l'établissement de données tirées de sources non publiques et aident à éprouver et améliorer les méthodes; et e) employer des consultants pour aider le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales dans ses activités.

Sous-programme 6 Politiques et analyse en matière de développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 320 500

- 9.95 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. Il sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- 9.96 Pour atteindre les objectifs du sous-programme, la Division s'acquitte de trois fonctions principales : a) aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes essentiels de développement économique, en particulier dans le contexte du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable pour l'après-2015; b) favoriser et propager une vision concertée du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs conséquences pour l'avenir des pays en développement; et c) aider à renforcer la capacité d'analyse politique des pays en développement par l'intégration des politiques économiques, sociales et environnementales aux stratégies nationales de développement.

Tableau 9.22 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
<i>Objectif de l'Organisation</i> : Promouvoir l'entente entre les gouvernements en ce qui concerne les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux ou qui se dessinent et sur la situation économique mondiale						
a) Intensification des débats internationaux en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux ou qui se dessinent, en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international	i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'action menée pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international	Objectif	17	16	15	
		Estimation		16	15	
		Résultats effectifs			15	
	[nombre de décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social]					
	ii) Augmentation du pourcentage des États Membres déclarant dans leurs réponses à des enquêtes que les principaux rapports analytiques sont « utiles » ou « très utiles »	Objectif	76	75	65	
		Estimation		75	65	
Résultats effectifs				65		

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
		<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
	iii) Augmentation du nombre d'activités conjointes menées avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions régionales en vue d'améliorer l'évaluation de la situation macroéconomique mondiale [nombre de fois où la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ou les commissions régionales se servent du modèle de prévision économique mondiale de la Division pour leurs propres analyses et rapports économiques]	Objectif Estimation Résultats effectifs	21 20	20 12	20 26
b) Amélioration de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en favorisant et en diffusant une approche commune du système des Nations Unies concernant les perspectives économiques mondiales et leurs implications pour l'avenir des pays en développement, y compris des pays les moins avancés	i) Augmentation du nombre de références, dans les publications officielles, aux analyses effectuées par la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement sur la situation économique mondiale	Objectif Estimation Résultats effectifs	51 50	50 34	33 34
	ii) Augmentation du nombre de téléchargements d'informations, de documents et de publications à partir du site Web de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement	Objectif Estimation Résultats effectifs	800 000 750 000	750 000 650 000	650 000 2 233 935
c) Renforcement de la capacité des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et des pays en transition d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement, en tenant notamment compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de lutte contre la pauvreté et de développement durable et avec les principes et objectifs qui seront au cœur du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 une fois que celui-ci aura été défini et approuvé	Augmentation du nombre de pays en développement ayant formulé des propositions et des plans relatifs à l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales, réservant une place adéquate à la promotion de l'égalité des sexes, dans des stratégies nationales de développement en faveur du développement durable et d'un programme de développement pour l'après-2015	Objectif Estimation Résultats effectifs	22 21	21 20	20 19

Facteurs externes

9.97 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national et international

dialoguent avec les organes de l'ONU au sujet des tendances du développement mondial et des questions et des politiques concernant celui-ci.

Produits

9.98 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Deuxième Commission : appui technique à l'examen des questions économiques au cours de ses séances officielles, officieuses et informelles (24);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (contribution au rapport du Secrétaire général établi par le Bureau des affaires juridiques) (2); rapport sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire (1); rapport sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (1); vue d'ensemble actualisée des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale à résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et partagés, ainsi que du rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui technique à l'examen par le Conseil économique et social des questions ayant trait au débat de haut niveau et de toutes les questions relevant du Comité des politiques de développement (24);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions (2); mises à jour semestrielles de *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2016 et 2017 (2); aperçu général de *l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2016 et 2017 (2);
 - iii) Comité des politiques de développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui administratif et fonctionnel englobant tous les aspects du programme de travail du Comité (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : études de fond pour le compte du Comité sur des questions à déterminer par le Conseil économique et social et sur la liste des pays les moins avancés (4);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur les sujets suivants : perspectives économiques mondiales à court terme et sur les enjeux de politique publique (2); questions thématiques relevant du débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); questions traitées dans *l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* (2); examen des critères et des procédures utilisés pour octroyer le statut de pays moins avancé, et réformes et croissance dans les pays à économie en transition (1); préparation de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : notes d'orientation du Comité des politiques de développement, 2016 et 2017 (2); *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2016 et 2017 (2); *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2016 et 2017 (2); *Rapport du partenariat mondial pour le développement*, 2016 et 2017 (2);
 - ii) Communiqués et conférences de presse : réunions d'information tenues par le Conseil économique et social à l'issue des séances plénières du Comité des politiques de développement; lancement, entre autres, de *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et de *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* (10);
 - iii) Activités ou documentation technique : études de fond sur les questions de développement et sur la formulation des mesures à proposer dans *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, 2016 et 2017 (10); études de fond concernant des questions spécialisées ayant trait à l'état de l'économie mondiale pour *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2016 et 2017 (2); prévisions mondiales et nationales, pour les réunions du Projet LINK (2); rapports présentés aux réunions du Projet LINK sur la situation économique dans le monde et sur les nouveaux problèmes macroéconomiques à l'échelle mondiale (2); mises à jour des bases de données en ligne sur les perspectives économiques mondiales (4); mises à jour des bases de données en ligne sur les pays les moins avancés (2); mises à jour de la documentation technique sur le modèle de prévision économique mondiale pour le site Web (2); *Global Economic Outlook* (4); contributions aux notes d'orientation du Département des affaires économiques et sociales (5); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* : notes d'orientation mensuelles à l'intention du Secrétaire général (24); rapports de la réunion du Projet LINK (2); *Situation et perspectives de l'économie mondiale* : résumé, 2016 et 2017 (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs, à la demande des gouvernements, sur le renforcement des capacités afin d'évaluer la cohérence des politiques nationales de développement durable et humain, permettant aux pays bénéficiaires de procéder à des évaluations en meilleure connaissance de cause des incidences des politiques macroéconomiques (1); prestation de conseils de politique générale, à la demande des gouvernements, sur les questions de cohérence des politiques de développement durable, notamment sur la manière de rendre compatibles les objectifs de réduction de la pauvreté, de croissance pour tous et de protection de l'environnement (1).

9.99 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 9.23.

Tableau 9.23 **Ressources nécessaires**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	12 560,1	12 560,1	44	44

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Autres objets de dépense	778,3	760,4	–	–
Total partiel	13 338,4	13 320,5	44	44
Ressources extrabudgétaires	1,5	6,0	–	–
Total	13 339,9	13 326,5	44	44

- 9.100 Le montant de 13 320 500 dollars, en baisse de 17 900 dollars par rapport à l'exercice précédent, sera réparti comme suit : a) 12 560 100 dollars destinés à financer 44 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 7 G(1°C) et 11 G(AC)] permettant de fournir un appui technique et administratif au Comité des politiques de développement aux instances intergouvernementales pour cerner et comprendre les problèmes économiques nouveaux et qui se font jour, améliorer le dialogue sur la situation économique mondiale et rendre les pays en développement mieux à même d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales dans leurs stratégies nationales de développement; et b) 760 400 dollars destinés à financer les autres objets de dépense, soit les autres dépenses de personnel, les consultants, les experts, les voyages du personnel, les services contractuels, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel. La diminution des ressources demandées pour les objets de dépense autres que les postes est imputable à : i) des réductions au titre du matériel de bureautique; et ii) la diminution des dépenses prévues au titre des frais de voyage qui tient compte des répercussions attendues de l'adoption des nouvelles conditions de voyage en avion, qui ont été proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 9.101 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 6 000 dollars serviront à financer les activités et les projets de la Division.

Sous-programme 7 Administration publique et gestion du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 493 200 dollars

- 9.102 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 7 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.
- 9.103 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. La stratégie portera sur les questions relatives à l'administration publique et la gouvernance axées sur l'innovation et le changement comme facteurs du développement durable. Elle reposera sur une démarche intégrée et visera à :
- Fournir à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des services de secrétariat et un soutien fonctionnel sur les questions relatives à l'administration publique, à la gouvernance et au cybergouvernement, à l'appui du développement durable;
 - Promouvoir, parmi les États Membres, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension et favoriser l'adoption de démarches communes et de politiques générales

viables en encourageant la bonne gouvernance et la transmission de connaissances en la matière, et grâce au Comité d'experts de l'administration publique, à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et au prix Champion du service public décerné par l'ONU;

- c) Assurer des services de conseil et fournir des outils de renforcement des capacités en s'appuyant sur le travail de recherche et d'analyse réalisé, notamment dans le cadre des Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays, de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne et du Rapport mondial sur le secteur public;
- d) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration.

Tableau 9.24 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place de modes de gouvernance, d'administration et de services publics efficaces, efficients, transparents, responsables, innovants et axés sur les citoyens

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de l'accès aux informations, du partage du savoir, du développement des compétences et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et aux Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays	i) Augmentation du nombre de visites et de téléchargements effectués sur le Réseau d'information en ligne des Nations Unies (Millions de visites/téléchargements)	Objectif	63	62	60
		Estimation		62	60
		Résultats effectifs			82,9
	ii) Augmentation du nombre de parties prenantes dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance bénéficiant d'une base de connaissances en ligne sur l'administration publique (Nombre de pages/documents téléchargés/consultations)	Objectif	600 000	500 000	100 000
		Estimation		500 000	100 000
		Résultats effectifs			632 462
b) Renforcement de la communauté de vues et augmentation du nombre de décisions et de mesures concernant les questions de gouvernance et d'administration publique	i) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions dans les résolutions des organes intergouvernementaux	Objectif	11	10	9
		Estimation		10	9
		Résultats effectifs			9
	ii) Augmentation du nombre d'activités de recherche analytique, de sensibilisation, de conseil, de formation et de mise en commun des connaissances, en particulier à l'intention des pays en développement qui en font la demande	Objectif	10	9	8
		Estimation		9	8
		Résultats effectifs			9
	iii) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions tirées des publications et des produits du sous-programme dans les plans et les politiques nationaux	Objectif	46	45	40
		Estimation		45	40
		Résultats effectifs			45

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
c) Renforcement de la capacité des gouvernements nationaux et locaux d'améliorer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique sans perdre de vue la problématique hommes-femmes et la gestion du développement	i) Augmentation du nombre de candidatures présentées pour le prix Champion du service public décerné par l'ONU à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, une attention particulière étant accordée à la prise en compte de la problématique hommes-femmes (*dont 28 nominations dans la catégorie : « promouvoir la prestation de services publics tenant compte de la problématique hommes-femmes »)	Objectif	530*	26	500
		Estimation		26	500
		Résultats effectifs			1 071
	ii) Augmentation du nombre d'agents de la fonction publique et d'autres acteurs ayant réellement acquis un savoir-faire et des connaissances grâce aux activités de formation, notamment en ligne, offertes dans le cadre du sous-programme	Objectif	4700	4 600	4 500
		Estimation		4 600	4 500
		Résultats effectifs			10 157
	iii) Augmentation du nombre de recommandations méthodologiques et techniques mises en œuvre par les gouvernements à la suite de services consultatifs et d'activités relatives au renforcement des capacités assurés dans le cadre du sous-programme	Objectif	31	30	29
		Estimation		30	29
		Résultats effectifs			29

Facteurs externes

9.104 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) il existe une volonté politique de moderniser et de réformer les services publics et la situation particulière de chaque pays se prête à cette modernisation et à cette réforme; b) les systèmes informatiques (matériel et logiciels) et la connexion à Internet sont fiables; c) les organismes publics sont disposés à partager leurs données et à inscrire leurs services administratifs dans une approche concertée.

Produits

9.105 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles/informelles de l'Assemblée générale (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports à présenter à l'Assemblée générale en application des résolutions de ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions relatives à l'administration publique et au

- développement ou à des questions connexes liées au Forum sur la gouvernance d'Internet (2);
- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions et consultations officielles/informelles du Conseil économique et social (14);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les 15^e et 16^e sessions du Comité d'experts de l'administration publique (2);
 - iii) Comité d'experts de l'administration publique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (20) et réunions de groupes de travail (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents sur la quinzième session du Comité d'experts de l'administration publique : ordre du jour et organisation des travaux (2); analyses et documents de travail sur des questions particulières (4); rapport sur le programme relatif à l'administration publique, aux finances et au développement (2);
 - iv) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : capacités institutionnelles publiques et gestion/mise en valeur des ressources humaines (1); mécanismes institutionnels et principes directeurs efficaces pour le développement de l'administration en ligne (1); gestion du développement, notamment par la participation citoyenne (1); directives sur la reconstruction des administrations publiques après un conflit (1); lignes directrices sur le cybergouvernement (1); directives sur la gestion du développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : étude des Nations Unies sur l'administration en ligne (1); recueil et rapport sur le prix Champion du service public décerné par l'ONU, 2016 et 2017 (2); Rapport mondial sur le secteur public, 2016 (1); Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans l'administration publique (1);
 - ii) Ressources audiovisuelles : programmes de formation en ligne (4);
 - iii) Manifestations spéciales : aide à l'organisation de réunions ministérielles régionales sur les tendances qui se dessinent dans le secteur public, y compris la collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies (2); appui fonctionnel et administratif au prix Champion du service public décerné par l'ONU afin de faciliter le processus d'évaluation, qui s'étend sur un an (2); appui fonctionnel à l'organisation de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (portail en ligne) (1); études de l'ONU sur les administrations publiques des pays (auparavant dénommées profils nationaux des administrations publiques) (portail en ligne) (1); bulletin d'information du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (en ligne) (8); Governance World Watch (en ligne) (24); base de connaissances de l'ONU sur l'informatisation des services administratifs (site Web/base de données en ligne) (1); inventaire de la gouvernance dans le monde (base de données en ligne) (1); éthique, transparence et principe de responsabilité (site Web) (1); base de connaissances sur les initiatives relatives à la transparence des données publiques (site Web) (1); Forum sur la

gouvernance d'Internet (site Web) (1); base de données sur les conseils économiques et sociaux (en ligne) (1); base de connaissances sur les pratiques recensées dans le cadre du prix Champion du service public décerné par l'ONU (en ligne) (1); Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications dans les parlements (site Web) (1); Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance (site Web) (1); base de connaissances sur les pratiques novatrices en matière d'administration en ligne (base de données en ligne) (1); base de connaissances sur les applications des technologies de l'information et des communications dans les services publics (base de données en ligne) (1); Programme de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration publique et de gestion du développement (site Web) (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur le thème : capacités institutionnelles publiques et gestion/mise en valeur des ressources humaines (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur les mécanismes institutionnels et principes directeurs efficaces pour le développement de l'administration en ligne (1); rapport de la réunion du groupe d'experts sur la gestion du développement, notamment par la participation citoyenne (1); rapport de la réunion du groupe d'experts chargé d'examiner les directives sur la reconstruction des administrations publiques après un conflit (1); rapport de la réunion du groupe d'experts chargé d'étudier les lignes directrices sur le cybergouvernement (1); rapport de la réunion du groupe d'experts chargé d'examiner les directives sur la gestion du développement (1);

- v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui aux réunions techniques mondiales et régionales organisées par des organisations partenaires (8);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : missions d'évaluation des besoins et de diagnostic liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique (31); directives, manuels et supports pédagogiques applicables au secteur public, établis à la demande des pays en développement et des pays en transition (4); séminaires de formation, ateliers et concertations sur l'action à mener dans les domaines des politiques gouvernementales, de l'économie publique, de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique, organisés à la demande des pays en développement et des pays en transition, l'accent étant porté sur les initiatives favorisant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans les administrations publiques (9);
 - ii) Projets opérationnels (dont certains en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et administratives des pays en développement et en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique (12).

9.106 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 9.25.

Tableau 9.25 Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	12 835,5	12 835,5	47	47
Autres objets de dépenses	686,1	657,7	–	–
Total	13 521,6	13 493,2	47	47

9.107 Le montant de 13 493 200 dollars, en baisse de 28 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, se répartit comme suit : a) 12 835 500 dollars serviront à financer 47 postes [1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 3 P-2 et 23 postes d'agent des services généraux (2 1^{re} classe et 21 autres classes)], dont les titulaires aideront les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et d'administration publique, en exécutant les produits prévus à l'appui des activités normatives, tels que la prestation de services fonctionnels pour des réunions d'organes intergouvernementaux, l'établissement de documents destinés aux organes délibérants, et d'autres produits prescrits, dont l'organisation de réunions de groupes spéciaux d'experts, l'élaboration de publications en série et isolées, l'organisation de manifestations spéciales, l'établissement de documents techniques ou la conduite d'activités techniques, l'appui aux projets et la prestation de services consultatifs et de formation; b) 657 700 dollars au titre des autres objets de dépenses, à savoir les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution des ressources nécessaires prévues au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par de nouvelles réductions aux rubriques suivantes : i) consultants; ii) matériel bureautique; iii) voyages, compte tenu de la baisse qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 336 700 dollars

9.108 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 8 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 9.26 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Appui efficace aux activités de suivi et de mise en œuvre de la décision concernant le futur arrangement international sur les forêts, compte tenu de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du programme de l'ONU en matière de développement	Augmentation du nombre de recommandations formulées et d'analyses et de rapports établis avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts sur la mise en œuvre de la décision concernant le futur arrangement international sur les forêts et sur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du programme de l'ONU en matière de développement	Objectif	12	9	–
		Estimation		12	8
		Résultats effectifs			–
b) Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, compte tenu de la problématique hommes-femmes, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question	Augmentation du nombre de rapports présentés par les pays au Forum des Nations Unies sur les forêts qui portent sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et qui contiennent des informations sur la problématique hommes-femmes	Objectif	60	60	75
		Estimation		60	55
		Résultats effectifs			55
c) Intensification de la collaboration et de la coordination entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernés, et entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans le domaine de la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt	Augmentation du nombre de partenariats et d'activités et d'initiatives conjointes mis en place avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts [nombre de plans d'action régionaux, nationaux et mondiaux]	Objectif	17	17	16
		Estimation		17	16
		Résultats effectifs			16
d) Connaissance accrue des mesures prises aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, et renforcement de l'appui à celles-ci	Augmentation du nombre de mesures prises aux niveaux national, régional et mondial avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts	Objectif	8	8	7
		Estimation		8	7
		Résultats effectifs			7
e) Renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour promouvoir la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, tout particulièrement la réalisation des objectifs d'ensemble	Augmentation du nombre d'États Membres qui ont tiré parti des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts visant à promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts, notamment l'application de l'instrument juridiquement non contraignant	Objectif	10	10	–
		Estimation		10	8
		Résultats effectifs			8

Facteurs externes

- 9.109 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif visé et de parvenir aux réalisations escomptées si les gouvernements, les organisations régionales et internationales et les instruments accordent la priorité à la mise en œuvre des objectifs de l'arrangement international sur les forêts et d'autres objectifs, cibles et instruments liés aux forêts, dont les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les autres résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts en la matière.

Produits

- 9.110 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations informelles sur les questions essentielles à aborder à la douzième session (2017) du Forum, ainsi que d'autres questions soulevées par des décisions prises à la onzième session : a) réunions de la douzième session (56); b) réunions du bureau du Forum (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général et notes du Secrétariat sur les points de l'ordre du jour de la douzième session du Forum, élaborés conformément aux décisions prises à la onzième session : ordre du jour provisoire (1); note du Secrétariat sur l'arrangement international sur les forêts pour l'après 2015 (1); note du Secrétariat sur les objectifs de développement durable liés aux forêts et le programme de développement de l'ONU (1); note du Secrétariat sur les fonds d'affectation spéciale (1); rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (1); rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération (1); rapport du Secrétaire général sur les moyens d'exécution (1); rapport du Secrétaire général sur la composante régionale du nouvel arrangement international sur les forêts (1); rapport du Secrétaire général sur les questions de gouvernance pour l'après-2015 (1); rapport du Secrétaire général sur les forêts et les changements climatiques (1); rapport du Secrétaire général sur les forêts et l'eau (1); rapport du Secrétaire général sur les nouveaux enjeux (1); cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (1); note du Secrétariat et documents de travail établis par les grands groupes et présentés sous la forme d'additifs (4);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Réunions communes des bureaux des commissions techniques et du Bureau du Conseil (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport consacré à la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (1);
 - iii) Assemblée générale : rapport de l'Assemblée générale sur la Journée internationale des forêts (1);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : élaboration d'une stratégie en faveur de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 (1); prise en compte des objectifs de développement durable et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (1); réunion du groupe spécial d'experts sur l'instrument concernant les forêts pour l'après-2015 (1);

dialogue des parties prenantes sur la gestion durable des forêts : perspectives de la société civile dans l'optique de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : fiches d'information établies en vue de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2);
 - ii) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse sur les conférences tenues et sur la douzième session du Forum (2); articles et alertes en ligne publiés par le Département des affaires économiques et sociales (10);
 - iii) Manifestations spéciales : séances d'information à l'intention des missions permanentes sur les travaux préliminaires du groupe spécial d'experts chargé de suivre les résultats de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (2); réunion d'information en vue de la douzième session du Forum (1); manifestations parallèles organisées par les membres du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'occasion des réunions et des conférences (3); activités de communication stratégique, événements et conférences destinés à promouvoir une question prioritaire précise ou la célébration de la Journée internationale des forêts et à renforcer les partenariats entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les médias, la société civile et d'autres acteurs aux niveaux international et national (3); Forum mondial sur les paysages organisé lors de sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2);
 - iv) Activités ou documentation techniques : recommandations pratiques sur la gestion durable des forêts à l'intention des parties prenantes (10); amélioration et maintenance du site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); amélioration et maintenance du site Web du processus de facilitation (1); mise au point et tenue à jour du répertoire des personnes référentes (en ligne) (1); directives et modèle pour l'établissement de rapports sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en anglais, espagnol et français (3); directives et modèle pour l'établissement de rapports sur les activités régionales, en trois langues (3); ordre du jour des réunions du bureau et documents de travail (10); comptes rendus des réunions du bureau (10); collecte, établissement et analyse des données communiquées par les grands groupes et les groupes nationaux et régionaux en prévision des questions qui seront traitées à la douzième session du forum (en ligne) (40); récapitulatif des idées soumises par les gouvernements, les organisations internationales, les mécanismes régionaux et les grands groupes sur la stratégie en faveur de l'arrangement international sur les forêts pour l'après-2015 (en ligne) (1); document sur les forêts et les questions de gouvernance pour l'après-2015 (en ligne) (1); document sur les forêts et un nouvel enjeu (en ligne) (1); objectifs de développement durable relatifs aux forêts (en ligne) (1); calendrier des principales manifestations du Forum (en ligne) (8);
 - v) Ressources audiovisuelles : pancartes/affichages à des fins de sensibilisation visant à renforcer la présence du Forum aux conférences et réunions (forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts) (2);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : services pour les réunions du Partenariat de collaboration sur les forêts (6); appui fonctionnel en vue d'améliorer le

site Web du Partenariat (1); services fonctionnels, appui et conseils destinés aux initiatives conjointes du Partenariat, y compris celles qui visent à rationaliser l'établissement de rapports sur les forêts (2); initiative d'apprentissage des politiques (2); groupes internationaux d'experts sur les forêts (2); dégradation des forêts (2); partenariat de collaboration du Réseau des spécialistes de la communication dans le secteur forestier (2); planification stratégique du Partenariat de collaboration sur les forêts pour l'après-2015 (1); appui fonctionnel aux équipes spéciales et aux commissions régionales, dont : l'équipe chargée d'évaluer les ressources forestières mondiales au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (1); le Forum forestier africain (1); le Partenariat asiatique pour les forêts (1), le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts (1); *Forest Europe* (1); les commissions régionales de l'ONU (5); les commissions régionales des forêts de la FAO (5); l'équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier de la Commission économique pour l'Europe/FAO (1); le Processus de Montréal (1); appui fonctionnel aux équipes spéciales et aux comités intradépartementaux, dont : l'équipe chargée d'examiner les forêts et les conflits (1); le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (1); l'équipe chargée d'évaluer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (1); l'équipe chargée des changements climatiques (1); le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (1); le Conseil économique et social (1);

- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'un appui fonctionnel et de conseils aux pays, grands groupes et organisations qui en font la demande, afin de soutenir les activités menées par le Forum des Nations Unies sur les forêts aux niveaux national, régional et mondial et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (4); aide à l'élaboration de plans d'action nationale visant à mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant (15);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers consacrés à des fonctions spécifiques du processus de facilitation (2).

9.111 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée dans le tableau 9.27.

Tableau 9.27 **Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 680,7	2 680,7	8	8
Autres objets de dépense	686,7	656,0	—	—
Total partiel	3 367,4	3 336,7	8	8
Ressources extrabudgétaires	2 565,3	3 509,0	8	8
Total	5 932,7	6 845,7	16	16

- 9.112 Le montant de 3 336 700 dollars, en baisse de 30 700 dollars par rapport à l'exercice précédent, se répartit comme suit : a) 2 680 700 dollars pour 8 postes [1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] dont les titulaires seront chargés : i) de coordonner l'ensemble des activités liées aux forêts au sein du système des Nations Unies, des institutions spécialisées et du Partenariat de collaboration sur les forêts; ii) de fournir un appui fonctionnel en faveur de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; iii) de concevoir des publications et des documents d'information sur la gestion durable des forêts; iv) d'assurer des services fonctionnels pour le Forum des Nations Unies sur les forêts; b) 656 000 dollars au titre des autres objets de dépense, dont les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les achats de fourniture et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par de nouvelles réductions aux rubriques suivantes : i) consultants; ii) matériel bureautique; iii) voyages, compte tenu de la baisse qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 9.113 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 509 000 dollars au titre du sous-programme permettront de renforcer : a) les contributions fonctionnelles visant à favoriser la coopération internationale et à poursuivre l'élaboration de politiques et le dialogue entre les gouvernements; b) le suivi des faits nouveaux liés aux forêts au niveau international, y compris celui des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, la prestation de conseils de politique générale aux gouvernements, la Journée internationale des forêts, l'intensification de la coopération entre les organisations internationales et la prestation d'un appui fonctionnel aux activités intersessions et aux groupes d'experts; c) la facilitation de la participation des représentants de pays et de grands groupes aux réunions du Forum et aux sessions connexes, aux forums internationaux liés aux forêts et aux services du Partenariat multidisciplinaire de collaboration sur les forêts.

Sous-programme 9 Financement du développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 339 500 dollars

- 9.114 Le sous-programme, qui relève du Bureau du financement du développement, sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 9 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 9.28 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords conclus à l'occasion des conférences internationales sur le financement du développement, qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey (2002) et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), ainsi que des dispositions relatives au financement du développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale)

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre du Consensus de	Augmentation du nombre de contributions de toutes les parties	Objectif	36	34	32
		Estimation		34	32

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale)	directement concernées à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale) [nombre de contributions majeures reçues de gouvernements, de groupements régionaux et d'acteurs institutionnels et non gouvernementaux]	Résultats effectifs			32
b) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, et recours plus systématique à ces entités aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes	Augmentation du nombre d'accords conclus par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes, et élargissement de la portée de ces accords	Objectif Estimation Résultats effectifs	36	32 34	30 30 32
c) Renforcement de l'engagement des gouvernements et intensification de la coopération entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et du programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale), compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes	Augmentation du nombre de réunions multipartites sur le financement du développement tenues notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales, ainsi que par la société civile et le secteur privé, avec la participation de spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes	Objectif Estimation Résultats effectifs	30	29 29	28 28 28
d) Participation plus active de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en la matière dans les pays en développement, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales dans le cadre intégré du	Augmentation du nombre de mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ainsi que de directives, de manuels et de matériel didactique sur le financement du développement, qui sont autant	Objectif Estimation Résultats effectifs	6	5 5	– – –

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
programme de développement pour l'après-2015	d'outils permettant de renforcer les capacités des autorités compétentes dans les pays en développement			

Facteurs externes

- 9.115 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs, aux niveaux national et international, s'engagent pleinement dans le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, et d'autres documents finals connexes, ainsi que dans la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015; et b) les acteurs concernés par le financement du développement disposent de ressources et de capacités durables pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus sur le plan international.

Produits

- 9.116 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations et tables rondes de la Deuxième Commission sur la suite donnée au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement (30); débats interactifs et tables rondes ministérielles, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels associés au financement du développement (dialogue de haut niveau sur le financement du développement prévu pour 2017) (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports multipartites annuels sur la suite donnée aux conférences internationales sur le financement du développement (2); documents finals des réunions annuelles de printemps du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED sur le financement du développement (2); préparatifs du dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2017 et élaboration du document final qui sera adopté à l'issue de la manifestation (2); rapports sur le système financier international et le développement (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales, organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); réunions annuelles de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (10); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs exécutifs et présidents des instances dirigeantes de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de l'OMC et de la CNUCED sur la préparation des réunions

- annuelles de printemps entre ces institutions (6); réunions officielles, consultations et tables rondes du Conseil sur la suite donnée au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement en 2016 et 2017 (16);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution au rapport analytique général qui sera examiné en 2016 par le Forum pour la coopération en matière de développement (1); rapports multipartites en vue des réunions annuelles de printemps du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED sur le financement du développement (2); rapports sur les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à ses douzième et treizième sessions (2);
- iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième et treizième sessions du Comité (20); réunions intersessions de ses sous-comités et groupes de travail (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le secrétariat sur les points de l'ordre du jour qui seront retenus par le Comité pour ses dixième et onzième sessions (20);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : quatre groupes spéciaux d'experts sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2); De Monterrey à Doha : bilan de la mise en œuvre et programme de travail pour l'avenir (1); coopération internationale en matière fiscale (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : documents issus des consultations multipartites sur le financement du développement (2); Building on Monterrey : selected policy issues on financing for development (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement) (2);
 - ii) Publications isolées : Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1); Décisions issues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1); Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (1); Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement Mise à jour (1); Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement – Mise à jour (1);
 - iii) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse et conférences de presse sur la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED (2); dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement en 2017 (2); travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (2); consultations multipartites sur le financement du développement (1);
 - iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information sur le suivi des questions relatives au financement du développement à l'intention des délégations participant aux travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (6);
 - v) Activités ou documentation techniques : élaboration de notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des réunions de haut

- niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés (16); tenue et mise à jour de la page d'accueil du site Internet consacré au financement du développement (8); pochette de documentation à l'intention des participants au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement en 2017 (1); pochettes de documentation à l'intention des participants aux réunions extraordinaires de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED en 2016 et 2017 (2);
- vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et d'acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);
 - vii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : consultations interorganisations et coordination avec les secrétariats des principales institutions participant au financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques régionales de développement (6);
 - viii) Apports à des produits communs : Situation et perspectives de l'économie mondiale (chapitre sur la finance internationale) (2); *La situation économique et sociale dans le monde* (contribution sur les flux financiers internationaux) (2);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers régionaux organisés en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et les banques régionales de développement, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels, sur des questions de politique générale concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et leur suivi dans les différentes régions (1); stages de formation et ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et des pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques (1);
 - iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et études d'impact, réalisées à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, afin de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques (1).

9.117 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée dans le tableau 9.29.

Tableau 9.29 **Ressources nécessaires**

<i>Ressources</i> (milliers de dollars É.-U.)	<i>Postes</i>
--	---------------

	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	7 022,7	7 022,7	22	22
Autres objets de dépense	1 709,1	316,8	–	–
Total partiel	8 731,8	7 339,5	22	22
Ressources extrabudgétaires	2 516,9	110,0	–	–
Total	11 248,7	7 449,5	22	22

9.118 Le montant de 7 339 500 dollars, qui fait apparaître une diminution de 1 392 300 dollars, permettrait de financer : a) 22 postes [1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 5 P-3 et 6 G(AC)] dont les titulaires rempliraient les fonctions suivantes : i) fournir un appui aux mécanismes intergouvernementaux chargés d’assurer le suivi de l’application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d’examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de 2008; ii) établir des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le financement des objectifs de développement énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Déclaration de Doha; iii) promouvoir la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies et favoriser la coopération entre ses divers organismes, et notamment entre les institutions financières et commerciales internationales, sur les questions liées au financement du développement, et organiser, en collaboration avec des experts du secteur public et du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile, des manifestations multipartites visant à aider les États Membres à honorer les engagements qu’ils ont pris en souscrivant au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha et aux documents finals connexes; et iv) fournir un appui fonctionnel au Comité d’experts de la coopération internationale en matière fiscale (7 022 700 dollars); et b) les objets de dépense autres que les postes, à savoir les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d’experts, les voyages du personnel, les services contractuels et les achats de fournitures et d’accessoires, ainsi que de mobilier et de matériel (316 800 dollars). La diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s’explique par : i) la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant à l’application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, conformément à la résolution 66/288 de l’Assemblée générale; et ii) la baisse des dépenses qui devrait résulter de l’application des règles approuvées pour les voyages en avion conformément à la résolution 69/264 de l’Assemblée générale.

9.119 Pendant l’exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 110 000 dollars au titre de ce sous-programme serviraient à financer des projets de coopération technique. La diminution de ces ressources tient à l’achèvement de plusieurs projets financés par des ressources extrabudgétaires au cours de l’exercice biennal 2014-2015.

D. Appui au programme

Tableau 9.30 **Ressources nécessaires**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)	Postes
--	---	--------

	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Service administratif	7 594,2	7 177,7	15	15
2. Bureau du développement des capacités	2 013,2	2 013,2	6	6
Total partiel	9 607,4	9 190,9	21	21
Ressources extrabudgétaires	138 465,8	139 442,9	31	30
Total	148 073,2	148 633,8	52	51

1. Service administratif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 177 700 dollars

- 9.120 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale.
- 9.121 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Service administratif fournira un appui et des conseils au Secrétaire général adjoint et, s'il y a lieu, aux sous-secrétaires généraux, sur :
- a) l'utilisation des ressources au titre des postes et des autres objets de dépense pour les différents sous-programmes;
 - b) la gestion des ressources humaines, y compris les procédures de sélection du personnel, la gestion de la performance, les relations entre le personnel et l'Administration, le règlement des différends, les contentieux, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de gestion des aptitudes;
 - c) l'incidence des nouveaux mandats et le respect des délais d'établissement et de publication des rapports et des déclarations orales concernant les incidences sur le budget-programme;
 - d) la gestion des arrangements administratifs conclus par le Secrétariat, notamment les accords de prestation de services s'agissant de services fournis au niveau central;
 - e) les accords conclus avec les donateurs, les mémorandums d'accord et les arrangements relatifs à diverses activités organisées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies;
 - f) le financement et l'organisation de l'ensemble des voyages des représentants qui participent à des réunions intergouvernementales et à des réunions d'experts se tenant sous l'égide du Département des affaires économiques et sociales et à des négociations concernant les arrangements pris avec le pays hôte en vue de l'organisation de conférences mondiales;
 - g) la gestion des plans d'urgence destinés à garantir la continuité des programmes du Département; et
 - h) le respect de l'ensemble des pouvoirs délégués au Département en matière de gestion.
- 9.122 La répartition des ressources pour le Service administratif est indiquée dans le tableau 9.31.

Tableau 9.31 Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	3 883,3	3 723,4	15	15
Autres objets de dépense	3 710,9	3 454,3	–	–
Total partiel	7 594,2	7 177,7	15	15
Ressources extrabudgétaires	9 715,8	8 992,9	4	4
Total	17 310,0	16 170,6	19	19

- 9.123 Le montant de 7 177 700 dollars, qui représente une diminution de 416 500 dollars, permettrait de financer : a) une partie des coûts afférents à 15 postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 9 G (dont 2 (1°C) et 7 AC)] dont les titulaires seraient chargés d'aider le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale, soit 3 723 400 dollars; et b) les objets de dépense autres que les postes, à savoir les autres dépenses de personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation et les achats de fournitures et d'accessoires, ainsi que de mobilier et de matériel, soit 3 454 300 dollars. La diminution des ressources demandées au titre des postes s'explique par le gel des recrutements à des postes permanents et par d'autres réductions concernant les objets de dépense autres que les postes, et notamment les communications, les services contractuels et le mobilier et le matériel, y compris le matériel de bureautique, qui sont proposées conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Cette diminution s'explique également par la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant à l'application du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale.
- 9.124 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 8 992 900 dollars serviraient à appuyer les programmes opérationnels du Département ainsi que des activités extrabudgétaires menées au titre de l'appui aux programmes. La diminution du montant prévu au titre de ces ressources s'explique par le fait que plusieurs projets relevant de cette rubrique devraient être achevés pendant l'exercice 2016-2017.

2. Bureau du développement des capacités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 013 200 dollars

- 9.125 Le Bureau s'occupe de définir les grandes orientations qui guideront les activités de renforcement des capacités menées par le Département et de gérer le déroulement de ces activités, en veillant à ce que celles-ci, de même que les programmes opérationnels du Département, reflètent bien les décisions adoptées au niveau intergouvernemental.
- 9.126 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Bureau aidera le Département à fournir des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques intégrées, en mettant à profit les compétences disponibles au sein des sous-programmes relevant du Département des affaires économiques et sociales, afin de contribuer à la formulation de stratégies nationales en matière de développement

durable, et notamment au recensement de mesures permettant de trouver un équilibre entre la réalisation des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

- 9.127 Le Bureau s'emploiera également à promouvoir une plus grande coopération au titre des programmes entre les diverses entités du Secrétariat de l'ONU et avec d'autres organismes des Nations Unies, conformément à l'appel invitant à appliquer le programme de développement de façon plus cohérente et mieux coordonnée à l'échelle du système.
- 9.128 Afin d'optimiser l'efficacité de son programme de renforcement des capacités, le Département des affaires économiques et sociales adoptera une méthode de programmation intégrée qui garantit une parfaite complémentarité et des synergies entre les diverses composantes de son portefeuille de projets, notamment en ce qui concerne le programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement et ses ressources extrabudgétaires.
- 9.129 Le Bureau du développement des capacités joue également un rôle de contrôle de la gestion, dont il s'acquitte en assurant le suivi et l'évaluation des résultats concrets du Département des affaires économiques et sociales en matière de développement des capacités, et en établissant des rapports à ce sujet. Il s'emploie à administrer et à gérer de façon efficiente et efficace les ressources financières et humaines, en supervisant notamment l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation visant à développer considérablement les capacités. Le Bureau aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement, qui consistent à gérer au mieux environ 150 projets à différents stades d'avancement. Il apporte également son concours à la gestion du Programme des experts associés du Secrétariat de l'ONU, en s'occupant en moyenne de 200 experts par an.
- 9.130 La répartition des ressources destinées au Bureau du développement des capacités est indiquée au tableau 9.32 ci-dessous.

Tableau 9.32 Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	2 013,2	2 013,2	6	6
Total partiel	2 013,2	2 013,2	6	6
Ressources extrabudgétaires	128 750,0	130 450,0	27	26
Total	130 763,2	132 463,2	33	32

- 9.131 Le montant prévu (2 013 200 dollars) permettrait de reconduire six postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 G(AC)], dont les titulaires aideraient le Secrétaire général adjoint à gérer le Compte pour le développement et à mettre en œuvre les programmes et projets et la stratégie de renforcement des capacités du Département.
- 9.132 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, qui s'élèvent à 130 450 000 dollars, correspondent aux projets opérationnels exécutés par le Département dans le domaine du renforcement des capacités et financés au titre d'arrangements avec les donateurs. L'augmentation de 1,7 million de dollars prévue s'explique par la mise en œuvre de nouveaux projets opérationnels en 2016-2017.

E. Appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 000 000 dollars

- 9.133 Dans sa résolution 2011/7 du 18 juillet 2011, le Conseil économique et social a invité le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à conduire un examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents, y compris les arrangements appropriés de partage des charges. Dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale a demandé au Système des Nations Unies pour le développement de lui présenter ainsi qu'au Conseil, en 2013, pour qu'ils les examinent, des propositions concrètes sur les modalités de financement du système des coordonnateurs résidents. En réponse à cette demande, le GNUD a entamé une étude détaillée sur les arrangements de partage des charges entre ses organismes membres, et à l'issue de consultations approfondies au sein du Groupe, ainsi qu'avec le Comité de haut niveau sur la gestion et le Réseau Finances et budget, il a été convenu d'une formule de partage des coûts qui tient compte de la taille de chaque organisme (de son niveau de dépenses et de ses effectifs), de son domaine d'intervention et des avantages qu'il reçoit du système des coordonnateurs résidents.
- 9.134 Cette formule de partage des coûts a été présentée au Conseil économique et social dans un rapport du Secrétaire général (E/2013/94) et, dans sa résolution 2013/5, le Conseil a prié les instances dirigeantes des différents organismes d'examiner l'accord de participation aux coûts et, sous réserve d'approbation, de le mettre en œuvre en 2014. Au paragraphe 111 de son rapport ultérieur (A/69/63-E/2014/10) sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Secrétaire général a noté que la contribution du Secrétariat de l'ONU serait soumise à l'approbation de l'Assemblée générale lors de l'examen du budget-programme pour l'exercice 2016-2017.
- 9.135 Au paragraphe 31 de sa résolution 2014/14, le Conseil économique et social a prié les entités du système des Nations Unies pour le développement qui ne l'avaient pas encore fait de prendre les mesures voulues pour donner effet à l'accord, sous réserve que leur organe directeur l'ait approuvé et que l'exécution du programme ne s'en ressentisse pas, notamment en versant l'intégralité de leur contribution. Au paragraphe 14 de son rapport (A/69/535), le Secrétaire général a noté que l'appui apporté par le Secrétariat au système des coordonnateurs résidents entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 13 millions de dollars, qui seraient examinées dans le cadre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales). À la section VI de sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a déclaré attendre avec intérêt de recevoir toutes les informations utiles sur les ressources demandées au titre de la participation de l'Organisation à l'accord, qui figureront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.
- 9.136 La formule de partage des coûts est fondée sur le principe de la participation de l'ensemble des organismes membres du GNUD au financement du système des coordonnateurs résidents, dont le coût pour 2016-2017 a été estimé à 124,0 millions de dollars par an, avec une augmentation de 3,5 % en 2017 au titre des dépenses de personnel prévisionnelles. Le PNUD fournira l'essentiel des fonds destinés à financer le système, soit un montant total de 88,0 millions de dollars, et le reste de la somme nécessaire sera partagé entre les 18 organismes membres du GNUD, y compris le PNUD. Compte tenu de la diversité des travaux du Secrétariat et de l'étendue des activités normatives, analytiques et opérationnelles qu'il mène en faveur du développement, l'accord de partage des coûts s'applique à tous les départements, bureaux et programmes du Secrétariat qui bénéficient de fonds provenant du budget ordinaire et sont membres du GNUD ou y ont le statut d'observateurs. Le montant final s'établit à 13 391 018 dollars pour les 19 entités suivantes : le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les

établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CNUCED, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'information, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Cabinet du Vice-Secrétaire général et le Bureau du porte-parole du Secrétaire-général.

- 9.137 Le Secrétariat versera sa contribution au GNUD chaque année au mois de janvier, selon la formule de la dotation globale.

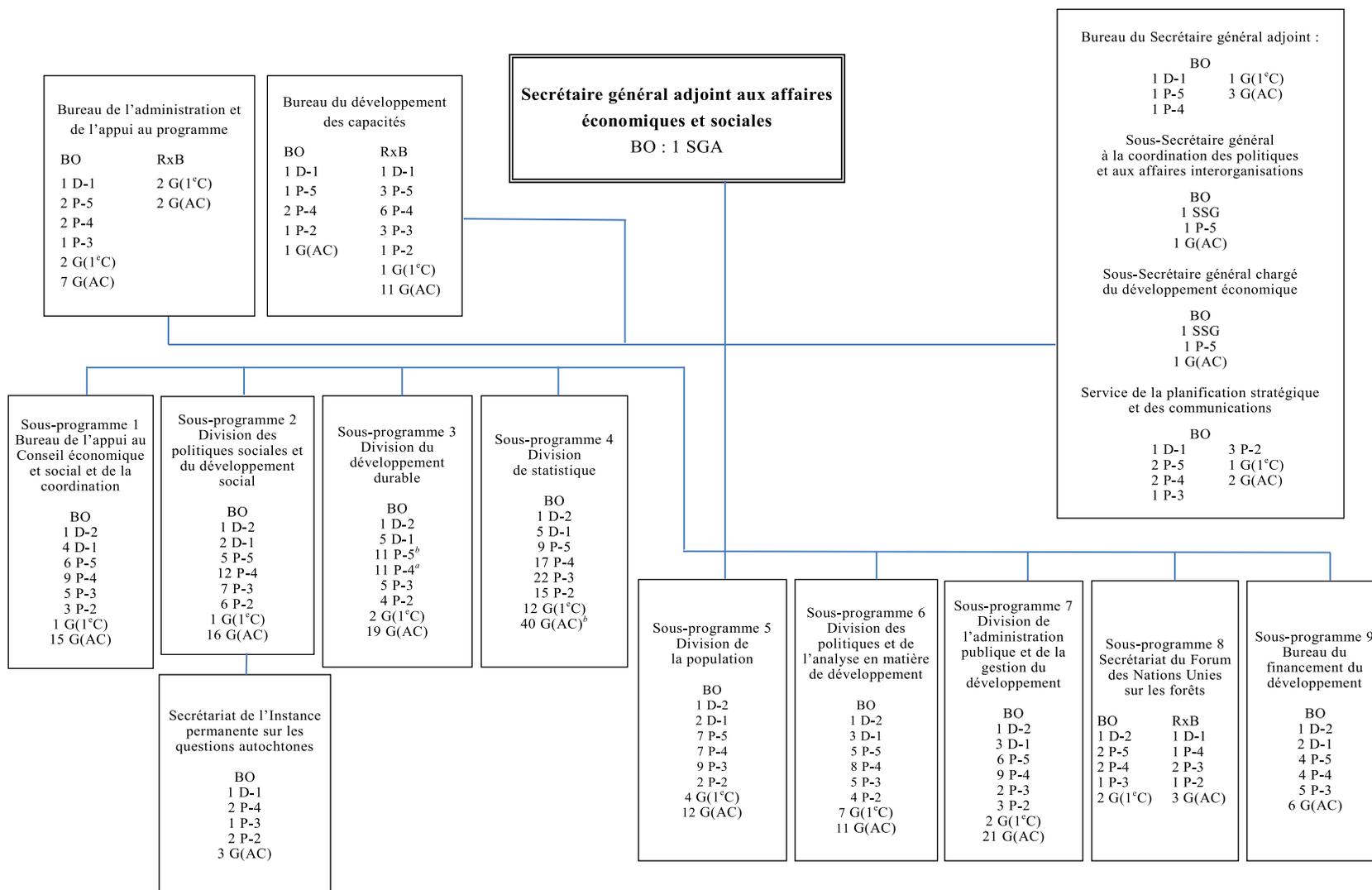
Tableau 9.33 **Ressources nécessaires**

	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i> <i>(avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	–	13 000,0	–	–
Total	–	13 000,0	–	–

- 9.138 Pour l'exercice biennal 2016-2017, l'appui du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents se chiffre à 13 millions de dollars, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et Social à sa session de 2014 ([A/69/535](#)). Le montant estimatif de la contribution est fondé sur un accord de partage des coûts à l'échelle du système entre tous les organismes membres du GNUD, en application de la résolution 2014/14 du Conseil économique et social.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017

^a Dont un nouveau poste.^b Dont un poste supprimé.

Annexe II

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>A/68/6 (Sect. 9) paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination			
9.69 b) ii)	1. Lettre d'information du Conseil économique et social	6	Caduc – La lettre d'information est désormais disponible en ligne.
9.69 b) iii)	Débats d'experts consacrés aux questions diverses	2	Décision de l'organe délibérant – résolution 68/1, par. 11 d)
9.69 a) i) b)	Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur l'analyse statistique du financement des activités opérationnelles de développement (double cote)	2	Décision de l'organe délibérant – analyse intégrée au rapport intitulé « Mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet »
Total partiel		10	
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social			
9.75 a) i) b)	Réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones	1	Achevé
9.75 a) iv)	Réunions du bureau de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant le programme de microfinancements du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones	8	Achevé
9.75 a) iii) b)	Rapports du Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	2	Achevé
Total partiel		11	
Sous-programme 3. Développement durable			
9.81 a) ii) b)	Rapports sur des questions thématiques	5	Simplifié – Les questions thématiques seront traitées dans les documents d'information qui seront établis en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.
Total partiel		5	

<i>A/68/6 (Sect. 9) paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 5. Population			
9.101 b) viii)	Taux de natalité parmi les adolescentes : mise à jour annuelle en vue de l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement	2	Achevé
9.101 b) viii)	Taux de prévalence de la contraception : mise à jour annuelle en vue de l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement	2	Achevé
9.101 b) viii)	Besoins non satisfaits en matière de planification familiale : mise à jour annuelle en vue de l'établissement des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement	2	Achevé
9.101 b) i)	Publication intitulée Profiles of Ageing : World Population Ageing 2015 Country Profiles (CD-ROM) (Vieillesse de la population mondiale en 2015; fiches pays)	1	Simplifié. Ce produit a été remplacé par la publication intitulée <i>World Population Ageing 2017: Country Profiles</i> (Données sur le vieillissement de la population mondiale en 2017 : fiches pays), qui sera disponible en ligne.
9.101 b) i)	Publication intitulée World Fertility Data (CD-ROM) (Données sur la fécondité dans le monde)	1	Caduc. Ces données seront disponibles en ligne.
9.101 b) i)	Publication intitulée World Mortality Data (CD-ROM) (Données sur la mortalité dans le monde)	1	Caduc. Ces données seront disponibles en ligne.
9.101 b) i)	Publication intitulée World Population Prospects, 2012 Revision : Data for special country groupings (CD-ROM) (Perspectives de la population mondiale : la révision de 2012 : données relatives à certains groupes de pays)	1	Caduc. Ces données seront disponibles en ligne.
9.101 b) i)	Publication intitulée World Urbanization Prospects : Comprehensive Data (CD-ROM) (Perspectives de l'urbanisation mondiale : données complètes)	1	Caduc. Ce produit n'a pas été reconduit en raison de considérations techniques concernant la collecte de données.
9.101 b) i)	Publication intitulée World Urbanization Prospects : The 2013 Revision (Perspectives de l'urbanisation mondiale : la révision de 2013)	1	Caduc. Ce produit n'a pas été reconduit en raison de considérations techniques concernant la collecte de données.
Total partiel		12	

A/68/6 (Sect. 9)
paragraphe

<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement		
9.108 b) iii) Révision des outils techniques proposés en vue du renforcement des capacités au niveau national	2	Achevé
Total partiel	2	
Total	40	
